

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**DU 11 AVRIL 2022**

Ce procès-verbal est proposé à l'adoption lors de la séance du Conseil d'Agglomération du 12 décembre 2022.



Votants :

- Délibération C01-04-2022 : 70
- Délibérations C02-04-2022 à C04-04-2022 : 71
- Délibération C05-04-2022 : 70
- Délibérations C32-04-2022 à C35-04-2022 : 76
- Délibération C36-04-2022 : 73
- Délibération C37-04-2022 : 74
- Délibération C39-04-2022 : Reportée
- Délibérations C40-04-2022 à C42-04-2022 : 77
- Délibération C43-04-2022 : 74
- Délibérations C44-04-2022, C45-04-2022, C48-04-2022 à C54-04-2022 et C06-04-2022 à C09-04-2022 : 77
- Délibération C10-04-2022 : 76
- Délibérations C11-04-2022 à C14-04-2022 : 75
- Délibérations C15-04-2022 à C17-04-2022 : 76
- Délibération C18-04-2022 : 75
- Délibérations C19-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C46-04-2022, C47-04-2022, C55-04-2022 à C59-04-2022 : 76
- Délibération C60-04-2022 : 74
- Délibérations C61-04-2022 à C64-04-2022 : 76
- Délibération C65-04-2022 : 75
- Délibérations C66-04-2022 à C70-04-2022 : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 4 avril 2022

Affichage du compte-rendu sommaire : le 19 avril 2022

## PROCES - VERBAL CONSEIL DU LUNDI 11 AVRIL 2022

**Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET (C06-04-2022 à C70-04-2022), Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY (C01-04-2022 à C19-04-2022 et C32-04-2022 à C54-04-2022 à l'exception des C38-04-2022, C46-04-2022 et C47-04-2022), Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER (C01-04-2022 à C09-04-2022 et C32-04-2022 à C54-04-2022 à l'exception des C38-04-2022, C46-04-2022 et C47-04-2022), Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE à partir de la délibération C02-04-2022, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE (C01-04-2022 à C05-04-2022 et C32-04-2022 à C43-04-2022 à l'exception de la C38-04-2022), Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD (C06-04-2022 à C70-04-2022), Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL (C06-04-2022 à C70-04-2022), Rose-Marie NIETO (C06-04-2022 à C70-04-2022 à l'exception des C32-04-2022 à C36-04-2022), Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET (C01-04-2022 à C05-04-2022 et C32-04-2022 à C50-04-2022 à l'exception des C38-04-2022, C46-04-2022 et C47-04-2022), Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON à partir de la délibération C04-04-2022, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Valérie BELY-VOLLAND à Bastien MARCHIVE, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT (C20-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C46-04-2022, C47-04-2022 et C55-04-2022 à C70-04-2022), Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Anne-Sophie GUICHET à Nadia JAUZELON, Florent JARRIAULT à Alain CANTEAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à Anne-Lydie LARRIBAU (C06-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C44-04-2022 à C70-04-2022), Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Corinne RIVET BONNEAU à Sophie BROSSARD, Florent SIMMONET à Cédric BOUCHET (C06-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C46-04-2022, C47-04-2022 et C51-04-2022 à C70-04-2022), Lydia ZANATTA à Aurore NADAL (C06-04-2022 à C70-04-2022).

**Titulaires absents :**

Ségolène BARDET (C01-04-2022 à C05-04-2022), Christelle CHASSAGNE, Gérard LABORDERIE jusqu'à la délibération C01-04-2022, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Dany MICHAUD (C01-04-2022 à C05-04-2022), Lucy MOREAU, Aurore NADAL (C01-04-2022 à C05-04-2022), Rose-Marie NIETO (C01-04-2022 à C05-04-2022 et C32-04-2022 à C36-04-2022), Michel PAILLEY, Séverine VACHON jusqu'à la délibération C03-04-2022.

**Titulaires absents excusés :**

Alain CHAUFFIER (C10-04-2022 à C31-04-2022, C38-04-2022, C46-04-2022, C47-04-2022 et C55-04-2022 à C70-04-2022), Lydia ZANATTA (C01-04-2022 à C05-04-2022).

**Présidents de séance :** Jérôme BALOGÉ

Thierry DEVAUTOUR : Délibérations C18-04-2022 et C43-04-2022

Elisabeth MAILLARD : Délibérations C36-04-2022 et C37-04-2022

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

# SOMMAIRE

Délibération n°1 - Assemblées, Affaires juridiques - Installation de conseillers communautaires de la CAN (Rapporteur : Monsieur Jérôme BALOGE)	10
Délibération n°2 - Assemblées, Affaires juridiques - Modification du régime des indemnités des élus de la CAN (Rapporteur : Monsieur Jérôme BALOGE)	10
Délibération n°3 - Assemblées, Affaires juridiques - Représentation des élus de la CAN dans les organismes extérieurs (Rapporteur : Monsieur Jérôme BALOGE)	11
Délibération n°4 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Contractualisation programme opérationnel FEDER 2021-2027 volet territorial - Sollicitation de subvention pour l'aide à l'ingénierie (Rapporteur : Monsieur Jérôme BALOGE)	11
Délibération n°5 - Finances et Fiscalité - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (Rapporteur : Monsieur Jérôme BALOGE)	11
Délibération n°32 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société EXTERION MEDIA (Rapporteur : Monsieur Gérard LEFEVRE)	13
Délibération n°33 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 966 m <sup>2</sup> environ sur la ZAE Les Sablonnières (Epannes) à la SCI SLS (Rapporteur : Monsieur Gérard LEFEVRE)	14
Délibération n°34 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 2 600 m <sup>2</sup> environ sur la ZAE Les Grolettes (Fors) à la SAS MARTIN REAL ESTATE (Rapporteur : Monsieur Gérard LEFEVRE)	14
Délibération n°35 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 267 m <sup>2</sup> environ sur le Parc d'Activités Mendes-France (Niort) à la SCI NATISE (Rapporteur : Monsieur Gérard LEFEVRE)	16
Délibération n°36 - Finances et Fiscalité - ZAE Terre de sports - Clôture définitive d'opération (Rapporteur : Monsieur Gérard LEFEVRE)	17
Délibération n°37 - Finances et Fiscalité - Projet de dissolution de la Société d'économie mixte locale « Deux-Sèvres Aménagement » (Seml DSA) (Rapporteur : Monsieur Gérard LEFEVRE)	17
Délibération n°39 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Concours « Start up toi-même » - Participation financière et convention de partenariat (Rapporteur : Monsieur François GUYON)	19
Délibération n°40 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Niort Numeric 2022 (l'INNN) - Nouvelle dénomination de l'événement et tarification des prestations pour les professionnels (Rapporteur : Monsieur François GUYON)	19
Délibération n°41 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Centre de Ressources en Cyber Nord Nouvelle-Aquitaine (CRC NNA) - Validation des statuts - Constitution de l'association (Rapporteur : Monsieur François GUYON)	21
Délibération n°42 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Association Technopole du Niortais - Validation des statuts et constitution de l'association (Rapporteur : Monsieur François GUYON)	23

Délibération n°43 - Assemblées, Affaires juridiques - Représentation des élus de la CAN dans l'association Technopole du Niortais (Rapporteur : Monsieur Gérard LEFEVRE)	23
Délibération n°44 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Participation à la mise en place d'une manifestation visant à promouvoir l'agriculture locale (Rapporteur : Monsieur Florent SIMMONET)	24
Délibération n°45 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Participation de la Communauté d'Agglomération du Niortais à la mise en place des Marchés de Producteurs de Pays (Rapporteur : Monsieur Florent SIMMONET)	25
Délibération n°48 - Musées - Acquisition d'un ensemble d'assiettes en céramique de Magné atelier Veillet - Inscription à l'inventaire des collections - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (Rapporteur : Monsieur Alain CHAUFFIER)	25
Délibération n°49 - Musées - Acquisition de l'œuvre de l'Abbatiale de Saint - Maixent réalisé par JG HUBERT - SAUZEAU - Inscription à l'inventaire des collections - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (Rapporteur : Monsieur Alain CHAUFFIER)	26
Délibération n°50 - Musées - Donation d'un ensemble de 4 tableaux réalisés par L A COMBE - VELLUET et PIERRE BERGEON - Inscription à l'inventaire des collections (Rapporteur : Monsieur Alain CHAUFFIER)	26
Délibération n°51 - Musées - Donation de la collection entomologique G. HOUMEAU - Inscription à l'inventaire des collections (Rapporteur : Monsieur Alain CHAUFFIER)	26
Délibération n°52 - Musées - Donation de 30 œuvres réalisées par Daniel Octobre - Inscription à l'inventaire des collections (Rapporteur : Monsieur Alain CHAUFFIER)	27
Délibération n°53 - Musées - Post-récolement des musées Bernard d'Agesci et du Donjon - Travaux d'écriture sur l'inventaire - Numéros rétrospectifs pour l'exercice 2021 (Rapporteur : Monsieur Alain CHAUFFIER)	27
Délibération n°54 - Cohésion sociale insertion - Nouveaux Prestataires Chèques Loisirs TERRE HAPPY - USEP de l'École Paul Bert - Planeur Club Niort (Rapporteur : Madame Marie-Christelle BOUCHERY)	28
Délibération n°6 - Finances et Fiscalité - Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	28
Délibération n°7 - Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	29
Délibération n°8 - Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 des Taxes Foncières (TFB et TFNB) (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	30
Délibération n°9 - Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	31
Délibération n°10 - Finances et Fiscalité - Accompagnement du PLH 2022-2027 : Mise en œuvre des garanties d'emprunt en matière de logement social (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	31

Délibération n°11 - Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 463 000 € à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 4 logements situés aux « Les Jardins d'Aiffres 3 », rue de Vouillé à Aiffres (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	32
Délibération n°12 - Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 151 000 € à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 2 logements situés aux jardins des vignes à SCIECQ (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	32
Délibération n°13 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'EPIC communautaire Office de tourisme de Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	33
Délibération n°14 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Versement du soutien à Calyxis en application de la convention triennale (Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR)	34
Délibération n°15 - Assainissement - Renforcement, prolongement et renouvellement des canalisations d'assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable sur la commune de Mauzé-sur-le-Mignon (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	35
Délibération n°16 - Etudes et projets neufs - Contrat de ville de l'agglomération Niortaise - Aménagement d'un point de vente boulangerie/ snacking 15 rue Pluvialut à NIORT, avenants n°1 aux marchés de travaux lot 1 et lot 2 (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	36
Délibération n°17 - Etudes et projets neufs - Travaux d'aménagement de la Maison du Beurre à ECHIRE, avenant n°1 au marché de travaux lot 2 (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	36
Délibération n°18 - Gestion administrative du patrimoine - Marché de services d'assurances portant sur les risques statutaires du personnel - Avenant n°1 (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	37
Délibération n°19 - Gestion administrative du patrimoine - Convention à usage partage Moulin du Roc médiathèque Pierre Moinot (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	38
Délibération n°20 - Marchés Publics - Gestion des déchets - Approbation du marché pour l'acquisition de deux transporteurs compacteurs à rouleau pour déchets (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	38
Délibération n°21 - SEV - Avenant au marché sauvegarde des données supervision sur une base de données et création d'un site intranet pour les exploiter (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	39
Délibération n°22 - SEV - Avenant à l'accord cadre général pour la fourniture de pièces diverses pour le réseau du Service des Eaux du Vivier (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	39
Délibération n°23 - Systèmes d'information - Tierce Maintenance Applicative des sites Intranet et de la Gestion Electronique de Documents de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort (Rapporteur : Monsieur Claude BOISSON)	40
Délibération n°24 - Direction Générale - Avenant n°1 à la convention de service commun « Direction générale des services techniques » - Extension au DGA Ressources (Rapporteur : Monsieur Gérard LABORDERIE)	40
Délibération n°25 - Ressources Humaines - Adoption d'une nouvelle charte télétravail (Rapporteur : Monsieur Gérard LABORDERIE)	44

Délibération n°26 - Ressources Humaines - Avenant à la convention de restauration conclue avec le CROUS (Rapporteur : Monsieur Gérard LABORDERIE)	45
Délibération n°27 - Ressources Humaines - Elections professionnelles du 8 décembre 2022 - Recours au vote électronique (Rapporteur : Monsieur Gérard LABORDERIE)	45
Délibération n°28 - Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois (Rapporteur : Madame Sonia LUSSIEZ)	46
Délibération n°29 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Engagement de l'EPIC Communautaire Office de Tourisme de Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise dans une démarche de classement (Rapporteur : Madame Elisabeth MAILLARD)	49
Délibération n°30 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention-cadre de partenariat entre l'Office National des Forêts et la Communauté d'Agglomération du Niortais concernant la création et l'entretien d'itinéraires pédestres, cyclo et trail running en forêt domaniale de Chizé (Rapporteur : Madame Elisabeth MAILLARD)	49
Délibération n°31 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention de partenariat entre Carrefours pour l'Emploi et la CAN pour l'organisation d'un forum de recrutement le jeudi 2 juin 2022 à L'Acclameur à Niort (Rapporteur : Monsieur Eric PERSAIS)	50
Délibération n°38 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Préfiguration d'un office de commerce sur le territoire intercommunal - Convention de mise à disposition précaire et révocable des locaux sis 2 rue Brisson à Niort au profit de la CAN (Rapporteur : Monsieur Romain DUPEYROU)	51
Délibération n°46 - Transports et Mobilité - Acquisition d'un minibus électrique - Autorisation de lancement de la consultation des entreprises et signature du marché à l'issue de la procédure (Rapporteur : Monsieur Alain LECOINTE)	53
Délibération n°47 - Transports et Mobilité - Mise à la réforme et sortie d'actif matériel roulant (Rapporteur : Monsieur Alain LECOINTE)	54
Délibération n°55 - Etudes et projets neufs - Niort - ZI St-Florent - PPRT SIGAP OUEST - Convention de financement des mesures foncières - Avenant n°1 de prolongation de délai (Rapporteur : Monsieur Bastien MARCHIVE)	54
Délibération n°56 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Bessines (Rapporteur : Monsieur Jacques BILLY)	55
Délibération n°57 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Engagement de la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Chauray et mise à disposition du public (Rapporteur : Monsieur Jacques BILLY)	56
Délibération n°58 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Echiré (Rapporteur : Monsieur Jacques BILLY)	56
Délibération n°59 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Poursuite de la politique de l'habitat : adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022-2027 au vu de l'avis de l'Etat (Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD)	57



Délibération n°60 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Conventions d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat (DSH) : éléments complémentaires au document stratégique (Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD)	58
Délibération n°61 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2025 d'AXENTIA : validation du document pour signature (Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD)	58
Délibération n°62 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2025 d'ERILIA : validation du document pour signature (Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD)	58
Délibération n°63 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - OPAH communautaire 2018-2022 : attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés (Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD)	59
Délibération n°64 - SEV - Versement d'une indemnité à un agriculteur pour l'aménagement du périmètre de protection immédiate du captage de CHEY (Rapporteur : Monsieur Jérôme BALOGE)	60
Délibération n°65 - Etudes et projets neufs - Niort - Secteur de Noron - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la CAN à l'IIBSN pour l'opération de gestion des jussies (Rapporteur : Monsieur Dominique SIX)	60
Délibération n°66 - Etudes et projets neufs - Requalification de la déchèterie site de SOUCHE, avenant n°2 au marché de travaux lot 1 Déconstruction, désamiantage, terrassement VRD (Rapporteur : Monsieur Dominique SIX)	60
Délibération n°67 - Gestion des déchets - Bacs de collecte et composteurs - Mise à la réforme et sortie de l'actif (Rapporteur : Monsieur Dominique SIX)	61
Délibération n°68 - Gestion des déchets - Coopération entre la CAN et la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour l'utilisation de la déchèterie de Beauvoir sur Niort par les habitants particuliers de la Commune de Villiers en Bois (Rapporteur : Monsieur Dominique SIX)	61
Délibération n°69 - Gestion des déchets - Participation financière de la CAN à l'étude relative à la recherche d'exutoire de cogénération à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR) (Rapporteur : Monsieur Dominique SIX)	62
Délibération n°70 - Gestion des déchets - Actualisation des tarifs des prestations au 1 <sup>er</sup> juillet 2022 (Rapporteur : Monsieur Dominique SIX)	62
Question orale de Clément COHEN	65



**Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 h 30 à AIFFRES - Espace Tartalin**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Bonsoir à toutes et à tous. Si vous voulez bien regagner vos sièges, chers collègues, nous n'allons pas tarder à ouvrir la séance. Il me faut désigner un ou une secrétaire de séance ? Oui, Sonia LUSSIEZ, merci. Je vous donne lecture des pouvoirs qui me sont parvenus : Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Anne-Sophie GUICHET à Nadia JAUZELON, Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Valérie BELY-VOLLAND à Bastien MARCHIVE, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Corinne RIVET-BONNEAU à Sophie BROSSARD, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Florian JARRIAULT à Alain CANTEAU et Gérard LEFEVRE, qui devra nous quitter, à Anne-Lydie LARRIBAU. Je dois vous demander s'il y a des observations sur le recueil des décisions ? Oui, Sébastien MATHIEU.

**Monsieur Sébastien MATHIEU**

Oui, une question sur la décision par rapport à l'astreinte en électricité pour le stade René Gaillard, est-ce que l'on peut avoir quelques explications sur ces 10 000 € ? Est-ce qu'ils ont été refacturés à la SASP ?

**Monsieur Jérôme BALOGE**

C'est une bonne question, je vais essayer d'avoir l'information. En attendant, je crois qu'il y avait une deuxième question ? Monsieur GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

Oui, j'avais une question sur la formation au bio-compostage. Cette politique de formation des référents ou de futurs référents, jusqu'à 225, j'ai cru comprendre.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Vous faites référence à quelle décision ?

**Monsieur François GIBERT**

C'est à la page 106, formation. Je n'ai rien contre cette décision, simplement, je profite de cette décision pour poser une question. Aujourd'hui, la solution qui semble favorisée par tous, c'est le bio-compostage. Le problème est plus large, actuellement, il n'y a que deux communes, Niort et Chauray, je crois, qui ont un ramassage conjoint de poubelles de déchets verts et de cuisine dans des bacs dits « compostables », ce qui n'existe pas ailleurs. La conséquence est que les poubelles d'ordures ménagères contiennent plus d'un tiers de déchets alimentaires, et ce n'est pas moi qui le dit mais les gens de la CAN. Ces déchets alimentaires se retrouvent, malheureusement, dans l'enfouissement. La question c'est, comment arriver à faire ce tri pour des gens qui n'ont pas les moyens pour le faire ? Au-delà de la formation des points de référence, il faut donner des moyens aux gens, et pas simplement sur Niort et Chauray, de pouvoir mélanger leurs produits putrescibles, compostables. J'aimerais avoir votre sentiment parce que le tri sélectif est limité. Qu'est-ce qui est envisagé pour l'accroître ?

## Monsieur Jérôme BALOGE

Merci, on ne va pas, forcément ouvrir le débat sur la base d'une décision. Il s'agit, en effet de formation de référents de sites de compostage, donc là, on est loin de la décision. Néanmoins, je crois que cela a été dit à de nombreuses reprises par Dominique SIX, il y a un travail sur la réorganisation de la filière, ne serait-ce parce que la loi l'y oblige, mais aussi, pour des enjeux d'équité territoriale dont nous nous sommes préoccupés. On sera amené à y revenir en Conférence des Maires, ce qui a déjà été le cas, et bien sûr, en Conseil d'Agglomération. Et si vous avez des échanges à avoir, plus particulièrement, avec Dominique SIX, je pense qu'il est ouvert à vous rencontrer si besoin. Pour le foot, je ne sais pas. Ce sont des investissements de maintenance, autant que je sache. Si j'ai des informations qui corrigent mon propos, je vous les communiquerai, Monsieur MATHIEU. D'autres prises de parole ? Non, on prend donc acte du recueil des décisions. Nous avons l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 septembre 2021, y a-t-il des remarques à ce sujet ? Non, qui s'oppose, qui s'abstient, donc il est adopté. Nous aurons, en fin d'ordre du jour, une question écrite et pour des raisons de circonstances, je dois modifier l'ordre de passage des délibérations, à savoir faire passer Gérard LEFEVRE, François GUYON, Florent SIMMONET et Alain CHAUFFIER, directement, après mes délibérations.

### Délibération n°1 - Assemblées, Affaires juridiques - Installation de conseillers communautaires de la CAN

## Monsieur Jérôme BALOGE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'installation de :
  - o Monsieur Pascal ADAM, en qualité de conseiller communautaire suppléant de la commune de LA FOYE MONJAULT,
  - o Madame Noélie FERREIRA, en qualité de conseillère communautaire titulaire de la commune de NIORT.

### Délibération n°2 - Assemblées, Affaires juridiques - Modification du régime des indemnités des élus de la CAN

## Monsieur Jérôme BALOGE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Se prononce sur la modification du tableau des indemnités de fonctions, suite à la désignation d'une nouvelle conseillère communautaire titulaire pour la commune de NIORT, selon les modalités suivantes :

FONCTIONS – Prénom NOM	Taux	Pour information, équivalent en euros (montant brut)
Les autres conseillers communautaires		
- M <sup>me</sup> Noélie FERREIRA	3%	116,68

- Cette modification entrera en vigueur à compter de la date effective d'entrée en fonction de cette dernière. Les autres attributions figurant dans les annexes aux délibérations des 17 juillet 2020, 12 avril 2021 et 13 décembre 2021 susvisées demeurent inchangées.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°3 - Assemblées, Affaires juridiques - Représentation des élus de la CAN dans les organismes extérieurs**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme suit :
  - M. Christophe GUINOT en qualité de représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise ;
  - M. Christophe GUINOT en qualité de représentant suppléant au sein de l'EPIC Office de Tourisme Niort Marais Poitevin ;
  - M. Philippe TERRASSIN en qualité de représentant suppléant au sein du Lycée de la Venise Verte ;
  - M. Nicolas VIDEAU en qualité de représentant titulaire au sein de l'association APPUI & Vous (ex-CLIC) ;
  - M. François GUYON en qualité de représentant au Conseil d'administration au sein du Centre de Ressources Cyber Nord Nouvelle-Aquitaine (CRC NNA).

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°4 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Contractualisation programme opérationnel FEDER 2021-2027 volet territorial - Sollicitation de subvention pour l'aide à l'ingénierie**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à solliciter l'aide financière au titre du LEADER à hauteur de 80% maximum du montant total des dépenses relatives à l'ingénierie interne et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Madame Sophie BOUTRIT ne participe pas au vote)

**Délibération n°5 - Finances et Fiscalité - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Oui, Thierry.

## **Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le principe de cette délibération, c'est que la collectivité donne à l'agence France locale, qui d'ailleurs ne peut pas répondre à nos demandes de prêts, enfin cela, c'est un autre sujet, en tout cas, elle ne peut pas y répondre dans de bonnes conditions de marché, donc la collectivité donne sa garantie sur des prêts qu'elle va faire. C'est quand même un peu hallucinant comme mécanisme juridique. J'ai beau avoir essayé de regarder, s'il y a des banquiers dans la salle qui peuvent expliquer comment quelqu'un peut donner sa propre garantie sur un prêt qu'il fait. Je ne comprends pas, mais ce n'est pas grave parce que c'est une exigence de l'agence France locale, qui par ailleurs, ne sait pas répondre à nos demandes.

## **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Ecoute, Thierry, je t'invite à mieux comprendre, on pourra toujours la retirer si besoin, même si, la direction générale me dit que l'on peut la voter en toute confiance et il y a un principe de confiance. On ne prend pas de prêt de toute façon, donc, il n'y a pas d'engagement. Et en effet, c'est le cas, car nous avons des prêteurs moins chers, mais peut-être que demain, on sera bien heureux de trouver l'agence France Locale.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide que la Garantie de la Communauté d'Agglomération du Niortais est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
  - o le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté d'Agglomération du Niortais est autorisée à souscrire ;
  - o la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
  - o la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
  - o si la Garantie est appelée, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - o le nombre de Garanties octroyées par la Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- Autorise le Président à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté d'Agglomération du Niortais, pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 2

(Messieurs Thierry DEVAUTOUR et Gérard LEFEVRE ne participent pas au vote)

**Délibération n°32 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société EXTERION MEDIA**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

C'est une régularisation. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur JEZEQUEL.

**Monsieur Yann JEZEQUEL**

Bonsoir à tout le monde, la carte page 238 montre des panneaux publicitaires qui sont répartis dans la zone commerciale de Mendès France qui est déjà largement acquise à la consommation à outrance. Dans la convention d'occupation du domaine public, vous parlez du règlement local de publicité, le RLP. Dans un précédent conseil municipal niortais, nous avons échangé sur ce RLP qui devrait être plus contraignant. Donc, dans notre cas, les panneaux seront plus petits, inférieurs à 12 m<sup>2</sup> et non lumineux. Du fait de la multiplication de ces panneaux dans des espaces saturés de publicités et d'appels à consommer, on considère que ce n'est pas un bon signal pour une collectivité locale qui souhaite s'engager durablement dans un virage écologique, et qui est donc, opposé à la surconsommation, le tout, finalement, pour une somme assez modique par rapport au budget global de l'Agglo. Cela nous semble vraiment paradoxal donc nous voterons contre.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci, Monsieur MATHIEU.

**Monsieur Sébastien MATHIEU**

Je vais aller très vite puisque je suis d'accord avec tout ce que vient de dire mon collègue et il l'a dit au moins aussi bien que je l'aurais dit moi-même.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Il y a une révision du RLP comme vous le savez, vous l'avez dit. C'est un renouvellement pour le temps d'adoption du nouveau RLP. On ne peut pas interdire les publicités sans RLP. Le nouveau RLP sera plus contraignant, et soyez heureux qu'il en existe un parce qu'auparavant c'était l'anarchie la plus totale. Cela va aller encore plus loin et c'est bien le sens qui est indiqué par cette délibération et ce projet de RLP, dont on reparlera dans un autre cadre que le conseil communautaire, si vous le voulez bien.

**Monsieur Gérard LEFEVRE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la société EXTERION MEDIA relative à l'exploitation de 15 dispositifs publicitaires non numériques,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 5

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°33 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 966 m<sup>2</sup> environ sur la ZAE Les Sablonnières (Epannes) à la SCI SLS**

**Monsieur Gérard LEFEVRE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SCI SLS, représentée par Monsieur Sébastien MERCIER, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 1 966 m<sup>2</sup> environ, situé sur la ZAE « Les Sablonnières » (Epannes), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :  
L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge ;

Parcelles	Surface	Prix d'achat HT/m <sup>2</sup>	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m <sup>2</sup>	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
X 0630	1 966 m <sup>2</sup>	3,35 €	6 586,10 €	15,00 €	29 490,00 €	22 903,90 €	4 580,78 €	34 070,78 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 29 490,00 € HT, seront versées en recettes au Budget annexe Zones d'Activités Economiques ;

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur ;

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 34 070,78 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 29 490,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 4 580,78 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions des règlements de lotissement, cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'ils existent) et Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°34 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 2 600 m<sup>2</sup> environ sur la ZAE Les Grolettes (Fors) à la SAS MARTIN REAL ESTATE**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci, Gérard. Il y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

Oui, quand on regarde cette délibération, on s'aperçoit que le terrain est en zone NA, naturelle.



**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

NA, naturelle, je pense que l'on ne construit pas sur une zone naturelle, il doit y avoir une erreur de cadastre.

**Monsieur Gérard LEFEVRE**

Je pense qu'il y a une erreur quelque part.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

On est bien sur une zone d'activités économiques.

**Monsieur François GIBERT**

C'est pourtant dans l'avis qui a été remis par la Préfecture ou le service adéquat. Il est bien repris qu'il y a une zone NA.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Je ne vois pas comment cela est possible de construire en NA.

**Monsieur François GIBERT**

C'est bien la question que je pose.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Donc, cela doit être une erreur.

**Monsieur Sébastien MATHIEU**

C'est dans l'avis des domaines qu'il y a marqué zone NA, avis des domaines sur la valeur vénale, le point numéro 6, le bien se situe en zone NAa du PLUI en vigueur, il s'agit d'une zone naturelle.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Je pense que c'est une mauvaise interprétation puisque l'on ne pourrait pas proposer un terrain en zone naturelle. Je n'ai pas tout le dossier sous les yeux mais on n'instruit pas en zone naturelle, cela va s'en dire, c'est une évidence.

**Monsieur Alain CANTEAU**

Il n'y a pas de PLU. C'est un POS.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Il n'y a pas de PLU, c'est un POS, mais c'est une zone d'activités économiques, donc forcément, elle est posée en réserve. On regardera à tout hasard.

## Monsieur Gérard LEFEVRE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SAS MARTIN REAL ESTATE, représentée par Monsieur Pierre-Jean MARTIN, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 2 600 m<sup>2</sup> environ, situé sur la ZAE « Les Grolettes » (Fors), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :  
L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge ;

Parcelles	Surface	Prix d'achat HT/m <sup>2</sup>	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m <sup>2</sup>	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
ZD0153p	2 600 m <sup>2</sup>	0,62 €	1 612,00 €	10,00 €	26 000,00 €	24 388,00 €	4 877,60 €	30 877,60 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 26 000,00 € HT, seront versées en recettes au Budget annexe Zones d'Activités Economiques ;

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur ;

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 30 877,60 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 26 000,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 4 877,60 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions des règlements de lotissement, cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'ils existent) et Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 3

Non participé : 0

### **Délibération n°35 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 267 m<sup>2</sup> environ sur le Parc d'Activités Mendes-France (Niort) à la SCI NATISE**

## Monsieur Gérard LEFEVRE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SCI NATISE, représentée par Monsieur Alexis DOS SANTOS, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 1 267 m<sup>2</sup> environ, situé sur le Parc d'Activités « Mendès-France » (Niort), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :  
L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge ;

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m <sup>2</sup>	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m <sup>2</sup>	Prix de vente appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
IB108	1 267 m <sup>2</sup>	4,22 €	5 346,74 €	50,00 €	63 350,00 €	58 003,26 €	11 600,65 €	74 950,65 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 63 350,00 € HT, seront versées en recettes au Budget annexe Zones d'Activités Economiques ;

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur ;

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 74 950,65 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 63 350,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 11 600,65 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme et du cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'il existe) afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **Délibération n°36 - Finances et Fiscalité - ZAE Terre de sports - Clôture définitive d'opération**

**Monsieur Gérard LEFEVRE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le complément de 501 138,52 € HT auprès de DSA pour solde de tout compte ;
- Donne quitus à DSA à l'issue de cette dernière obligation contractuelle respectée ;
- Autorise le Vice-Président Délégué à signer tous les documents et actes à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 3

(Messieurs Jérôme BALOGE, Thierry DEVAUTOUR et Jacques BILLY ne participent pas au vote)

#### **Délibération n°37 - Finances et Fiscalité - Projet de dissolution de la Société d'économie mixte locale « Deux-Sèvres Aménagement » (Seml DSA)**

**Madame Elisabeth MAILLARD**

Il y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur JEZEQUEL.

**Monsieur Yann JEZEQUEL**

Il y a un rapport de la Cour des comptes, de juin 2015, qui relatait déjà des problèmes pour cette société d'économie mixte locale. Notamment, la synthèse générale qui parle dans les activités opérationnelles, d'étroitesse de marchés ; fiabilité des comptes, pas assez d'éléments provisionnels ; analyse financière, un équilibre financier précaire ; l'examen des opérations, anomalies sur le marché de la brèche et aménagements effectués sur un terrain n'appartenant pas à la SEM qui a occasionné des transactions couteuses. C'était il y a 8 ans, donc l'Agglo étant engagé à 75 040 €, c'est une somme qui peut être potentiellement à rembourser. Après Niort Terminal, dont on a parlé la dernière fois, cela fait une deuxième. On espère qu'il n'y a pas d'autres poussières sous le tapis parce que ce sont quand même nos impôts. Et plus globalement, le recours à ce genre de société ne doit être que marginal, la puissance publique ne doit se développer que dans des structures publiques très loin des actions et des dictateurs.

**Monsieur Gérard LEFEVRE**

Vous n'avez pas oublié que Deux-Sèvres Aménagement a été créée, quand même, depuis pas mal de temps et que l'opération sur Terre de sport date d'une mandature précédente, d'il y a encore six ans derrière. Effectivement, on est obligé de clore des dossiers qui ne sont peut-être pas satisfaisants, mais en tous les cas, on les a repris, pour pouvoir les reprendre correctement et assurer un vrai développement économique au bénéfice de tous.

**Monsieur Yann JEZEQUEL**

Oui, bien sûr, mais enfin, cela fera, quand même, 75 000 € qui vont être encore à redonner.

**Madame Elisabeth MAILLARD**

Thierry DEVAUTOUR va intervenir.

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Même, si je n'en ai, peut-être, pas le droit, je ne peux pas laisser dire qu'il y a de la « poussière sous le tapis » parce que cela voudrait dire que des choses ont été masquées. Et, je voudrais dire que sur ce sujet comme sur la SEM Niort Terminal, les choses ont toujours été sur la table et toujours été transparentes. Vous n'avez pas le droit de dire qu'il y a de la poussière sous le tapis ; peut-être, que les sociétés ont eu des aléas mais jamais rien n'a été caché.

**Madame Elisabeth MAILLARD**

Oui, une autre question, Monsieur JEZEQUEL.

**Monsieur Yann JEZEQUEL**

Je n'accusais pas, alors le terme « poussières sous le tapis » n'était pas adéquat. Je n'accuse personne de cacher, évidemment. Par contre, Niort Terminal, maintenant, Deux-Sèvres Aménagement, c'est cela qui nous inquiète. Donc, si le terme « poussières sous le tapis » ne vous plaît pas, je le retire sans problème.

**Monsieur Gérard LEFEVRE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Deux-Sèvres Aménagement » (Seml DSA) ;

- Donne tous pouvoirs au représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'Assemblée générale de la Seml DSA pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 3

(Messieurs Jérôme BALOGE, Thierry DEVAUTOUR et Jacques BILLY ne participent pas au vote)

### **Délibération n°39 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Concours « Start up toi-même » - Participation financière et convention de partenariat**

**Monsieur François GUYON**

Ce projet de délibération est retiré de l'ordre du jour de la séance.

### **Délibération n°40 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Niort Numeric 2022 (l'INNN) - Nouvelle dénomination de l'événement et tarification des prestations pour les professionnels**

**Monsieur François GUYON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la tarification des prestations proposées ci-dessous :

- **Sponsoring** : Nous proposerons 4 niveaux de sponsoring :

- Niveau 1 : 3 500 € ;
- Niveau 2 : 7 000 € ;
- Niveau 3 : 15 000 € (2 sponsors possibles) ;
- Niveau 4 : 25 000 € (1 seul sponsor possible).

Chaque partenaire bénéficiera de niveaux de prestations spécifiques adaptées au montant du sponsoring choisi (communication, prise de parole, accès privilégiés à certains espaces...).

- **Tarif des interventions** :

- Intervention en format **Atelier** (intervention de 30 mn) : **2 500 € / entreprise** ;
- Intervention en format **Pitch** (intervention de 15 mn) : **650 € / entreprise**.

Pour le sponsoring de Niveau 1, si l'entreprise souhaite animer un atelier, il sera proposé une réduction de 50% sur le montant de celui-ci (soit 1 250 € au lieu de 2 500 €) que l'entreprise ajoutera au montant du sponsoring.

Pour les niveaux 2, 3 et 4, l'atelier est offert dans le cadre du pack sponsor.

Pour les interventions « courtes », la prestation sera offerte aux 4 niveaux de sponsoring.

- **Prix des stands :**

<b>STAND de 6 m<sup>2</sup></b>		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		<b>Mobilier (facultatif) :</b> 2 tabourets + 1 mange-debout + 1 poubelle
<b>Prix du m<sup>2</sup></b>	<b>Total 1</b>	<b>Total 2</b>
40 €/m <sup>2</sup>	<b>240 €</b>	<b>410 €</b>
<b>TOTAL si 1 + 2</b>		<b>650 €</b>
<b>STAND 12 m<sup>2</sup></b>		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		<b>Mobilier (facultatif) :</b> 4 tabourets + 2 mange-debout + 1 poubelle
<b>prix /m<sup>2</sup></b>	<b>total 1</b>	<b>Total 2</b>
45 €/m <sup>2</sup>	<b>540 €</b>	<b>660 €</b>
<b>TOTAL si 1 + 2</b>		<b>1 200 €</b>
<b>STAND 18 m<sup>2</sup></b>		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		<b>Mobilier (facultatif) :</b> 4 tabourets + 2 mange-debout + 1 poubelle + 1 comptoir
<b>prix /m<sup>2</sup></b>	<b>total 1</b>	<b>Total 2</b>
50 €/m <sup>2</sup>	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>
<b>TOTAL si 1 + 2</b>		<b>1 800 €</b>

**Stands startup (comptoir partagé – 2 m<sup>2</sup>) : 350 €**

- **Prix d'entrée pour la soirée Réseau du 5 octobre :**

L'accès à la soirée Réseau (conférence + cocktail et animations) sera payant : 15 € / personne (250 places visées).

Les sponsors bénéficieront d'entrées gratuites :

- Niveau 1 : 4 entrées gratuites ;
  - Niveau 2 : 6 entrées gratuites ;
  - Niveau 3 : 8 entrées gratuites ;
  - Niveau 4 : 12 entrées gratuites.
- Approuve les modes de règlement des prestations ci-dessous :
    - Pour le règlement des sommes dues pour les sponsorings, ateliers, pitches et réservation des stands, un avis de sommes à payer sera émis par la collectivité au vue de la convention qui sera établie entre le client et Niort Agglo ;
    - Pour la soirée Réseau : le règlement des places sera effectué par carte bancaire en amont de l'événement sur le compte de dépôt de fond de la régie de recette de Niort TECH via sa plateforme de réservation en ligne.  
Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf événement de force majeure empêchant la tenue de la manifestation et uniquement sur validation de la collectivité. Tous ces tarifs s'entendent net de taxes.
  - Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°41 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Centre de Ressources en Cyber Nord Nouvelle-Aquitaine (CRC NNA) - Validation des statuts - Constitution de l'association**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Oui, c'est la principale chose, en effet. C'est le projet néo-aquitain le plus avancé en matière de cyber sécurité. Merci à ceux qui le portent. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

Oui, c'est une question un peu générale, à la fois, sur cette délibération, et aussi, sur la suivante. L'objet de la cyber sécurité est, tout à fait, un sujet important. La question que je me pose sur ces deux associations, comme la Technopole dans la délibération suivante, c'est de savoir quelles sont les ressources ? J'ai vu dans les statuts qu'il est prévu qu'il y ait des subventions et des cotisations. C'est bien beau de mettre beaucoup de monde autour de la table, mais quelles sont les ressources propres ? Quels sont les moyens de cette association ? Derrière cette question, ma crainte c'est de créer une nouvelle structure qui regroupe plein de monde mais qui n'a pas beaucoup d'actions efficaces. C'est une crainte et je souhaiterais avoir des précisions sur les modes de ressources qui sont définis.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci, François GUYON.

**Monsieur François GUYON**

Alors, sur la cyber sécurité, il n'y a aucune crainte de faire une coquille vide. Ce n'est pas du tout l'idée, au contraire, vu le sujet, l'association bénéficiera de ressources. Elle ira, même, jusqu'à proposer ses propres prestations. L'idée, c'est que cette association puisse être autonome en termes de ressources de financement.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Oui, Agnès RONDEAU.

**Madame Agnès RONDEAU**

Oui, je voulais donc confirmer, en tant que membre du bureau élue de Soluris, la priorité d'accompagnement justement des collectivités, qui se fait déjà quelle que soit sa taille, pour le développement de la sécurité numérique et souligner cet investissement par la récompense, déjà reçue, par le commandement de la gendarmerie.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci, d'autres questions ? Oui, Monsieur GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

Ma question ne portait pas sur l'utilité, mais qui paye et qui finance ?

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

C'est bien de se poser ce genre de questions, j'aimerais l'entendre plus souvent.

**Monsieur François GIBERT**

Régulièrement, Monsieur le Président.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

C'est bien. Alors, François qui paye ? C'est vrai ça.

**Monsieur François GUYON**

Comme vous le voyez dans les statuts de l'association sur le centre de ressources en cyber sécurité, il y a des membres adhérents. Qui dit membres adhérents, dit adhésion, dit paiement d'une cotisation pour adhérer à l'association. J'ai du mal à comprendre votre question.

**Monsieur François GIBERT**

Quel est le budget ?

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Alors, quel budget ?

**Monsieur François GUYON**

Sur le centre de ressources en cyber sécurité, pour l'instant, il n'y a pas de budget dédié de la part de l'Agglo à cette association, mis à part le fait, que c'est une personne de Niort Agglo qui porte le projet, aujourd'hui, en termes de ressources humaines.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Avec l'IRIAF et la Région Nouvelle-Aquitaine. Je vous invite à vous rapprocher de l'IRIAF, si vous le souhaitez.

**Monsieur François GUYON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la démarche de création du Centre de Ressources Cyber en adoptant les statuts de l'association présents en annexe,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à mettre en œuvre toute démarche pour constituer Le Centre de Ressources Cyber aux côtés des membres fondateurs,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0



## **Délibération n°42 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Association Technopole du Niortais - Validation des statuts et constitution de l'association**

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci François, sujet important, il n'y aura plus de Technopole avant un moment en Nouvelle-Aquitaine, notre agglomération, notre territoire va être ainsi labellisé, ce qui est une source aussi d'orientation de financement, en matière d'innovation, importante. L'intérêt est notamment manifesté par un taux de participation financière des entreprises locales, et en nombre et en montant, qui est l'un des plus importants de la Nouvelle-Aquitaine. Donc, on peut s'en réjouir, c'est un beau travail qui a été mené par François, Alexis NAULT et l'équipe du DEVECO que je remercie. Y a-t-il des questions complémentaires au propos ? Monsieur GIBERT.

### **Monsieur François GIBERT**

Je repose la question concernant cette structure, dont je ne mets pas en cause l'utilité, je dis simplement, puisque vous nous faites passer les délibérations à voter en cette assemblée, il me semble que l'on est en droit de demander quel est le budget prévu ? Quels sont les moyens de cette structure ? Vous n'avez pas voulu répondre à la première, je vous la repose pour la deuxième.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

La question est terminée, oui. Il y a d'autres questions ? Non, François, tu veux répondre ?

### **Monsieur François GUYON**

Oui, alors contrairement à l'association cyber sécurité, la filière innovation à un budget bien défini dans le budget de l'Agglo. C'est cette ligne budgétaire allouée à l'innovation qui sera reportée à l'association Technopole du Niortais. Par ailleurs, comme l'a précisé Monsieur le Président, nous sommes allés chercher des financements extérieurs de la part des membres fondateurs, à une hauteur qui n'a encore jamais été vue sur les autres technopoles de la Région Nouvelle-Aquitaine. Et enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine finance également à hauteur de près de 100 000 € cette nouvelle structure.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la démarche de labellisation Technopole en adoptant les statuts de l'association présents en annexe,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à mettre en œuvre toute démarche pour constituer la Technopole aux côtés des membres fondateurs,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

## **Délibération n°43 - Assemblées, Affaires juridiques - Représentation des élus de la CAN dans l'association Technopole du Niortais**

### **Monsieur Gérard LEFEVRE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme suit :
- M. Jérôme BALOGÉ ;

- M<sup>me</sup> Lucy MOREAU ;
- M. François GUYON ;
- M. Eric PERSAIS.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 3

(Messieurs Jérôme BALOGE, François GUYON et Eric PERSAIS ne participent pas au vote)

#### **Délibération n°44 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Participation à la mise en place d'une manifestation visant à promouvoir l'agriculture locale**

##### **Monsieur Jérôme BALOGE**

On fait un petit écart pour Florent SIMMONET, parce qu'il fête un anniversaire important ce soir, un demi-siècle d'existence, qui lui vaut que l'on lui souhaite, aussi, un joyeux anniversaire et on peut l'applaudir. Il m'a demandé, pour d'autres raisons que ses prédécesseurs, de passer un peu avant. Pour deux délibérations, je me suis dit que l'on pouvait accéder à cette demande, tout à fait exceptionnelle, car cela n'arrive qu'une fois dans une vie.

Merci Florent, y a-t-il des questions ? Oui, François BONNET.

##### **Monsieur François BONNET**

Je souhaiterais qu'il y ait une commission agricole, puisque là, on ne va pas discuter de ce petit budget et de ce sujet, mais je suis un peu frustré de découvrir cette manifestation, étant agriculteur et élu sur le territoire de la CAN. Donc, je souhaiterais qu'il y ait une commission agricole qui se mette en place pour pouvoir discuter de ces choses-là, en amont.

##### **Monsieur Jérôme BALOGE**

Elle n'a pas été proposée en Conférence des Maires ?

##### **Monsieur Florent SIMMONET**

C'est un projet de mettre une commission agricole en place, surtout en lien, plus généralement avec le PAT, pour tous les autres sujets agricoles. En effet, on devrait pouvoir répondre à ton souhait, elle n'est pas encore bien définie mais c'est en cours. On pourra en parler, mais cela va être présenté d'ici quelques temps.

##### **Monsieur Jérôme BALOGE**

On pourra répondre à la demande, très bien.

##### **Monsieur Florent SIMMONET**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une participation de 1 700 € à la Chambre d'Agriculture pour la manifestation évoquée,

- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **Délibération n°45 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Participation de la Communauté d'Agglomération du Niortais à la mise en place des Marchés de Producteurs de Pays**

##### **Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci Florent, alors il y avait Alain LIAIGRE, qui voulait intervenir, avec un micro ce serait mieux.

##### **Monsieur Alain LIAIGRE**

Je voulais juste dire que la promotion de l'agriculture locale... (fin de la question inaudible (absence de micro)).

##### **Monsieur Jérôme BALOGE**

Ecoutez, la délibération a été présentée en Conférence des Maires. Il n'y a pas eu de réaction, j'entends ce que vous dites, on verra pour les prochaines mais s'il ne faut pas financer les manifestations agricoles pour la Chambre d'Agriculture, alors pourquoi pas, mais pour moi cela fait un peu partie de la relation partenariale que l'on peut avoir avec les autres chambres consulaires. On en reparlera. Les Conférences des Maires sont, aussi là, pour cela.

##### **Monsieur Florent SIMMONET**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la prise en charge de la prestation de la Chambre d'Agriculture pour la mise en œuvre des marchés de producteurs de pays sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un montant maximum de 735 € HT par commune pour l'organisation d'un marché annuel,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

#### **Délibération n°48 - Musées - Acquisition d'un ensemble d'assiettes en céramique de Magné atelier Veillet - Inscription à l'inventaire des collections - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées**

##### **Monsieur Alain CHAUFFIER**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,

- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°49 - Musées - Acquisition de l'œuvre de l'Abbatiale de Saint - Maixent réalisé par JG HUBERT - SAUZEAU - Inscription à l'inventaire des collections - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées**

**Monsieur Alain CHAUFFIER**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°50 - Musées - Donation d'un ensemble de 4 tableaux réalisés par L A COMBE - VELLUET et PIERRE BERGEON - Inscription à l'inventaire des collections**

**Monsieur Alain CHAUFFIER**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°51 - Musées - Donation de la collection entomologique G. HOUMEAU - Inscription à l'inventaire des collections**

**Monsieur Alain CHAUFFIER**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

### **Délibération n°52 - Musées - Donation de 30 œuvres réalisées par Daniel Octobre - Inscription à l'inventaire des collections**

**Monsieur Alain CHAUFFIER**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

### **Délibération n°53 - Musées - Post-récolement des musées Bernard d'Agesci et du Donjon - Travaux d'écriture sur l'inventaire - Numéros rétrospectifs pour l'exercice 2021**

**Monsieur Alain CHAUFFIER**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription, en numéros rétrospectifs, des 23 références sur le registre d'inventaire des musées pour l'exercice 2021 ci-dessous :
  - 2021.0.1 : *La Madeleine lisant*, huile sur bois, 4<sup>e</sup> quart 17<sup>e</sup> / 1<sup>er</sup> quart 18<sup>e</sup>, anonyme d'après Le Corrège ;
  - 2021.0.2 : Napoléon d'après Antoine-Denis Chaudet, marbre, 1<sup>er</sup> quart 19<sup>e</sup> siècle ;
  - 2021.0.3 : *Le Vieux Niort* par Paul Galteaux, dessins, 4 volumes, entre 1890 et 1920 ;
  - 2021.0.4 : *Le portrait du Général Chabot* par Marcel Trinité, plâtre, 1902 ;
  - 2021.0.5 : Clastique d'anatomie Docteur Auzoux – Lycée Fontanes ;
  - 2021.0.6 : *Portrait de Jules Sandeau* par H. Lehmann, dessin, 1850 ;
  - 2021.0.7.1-17 : Documents administratifs Hubert-Sauzeau.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°54 - Cohésion sociale insertion - Nouveaux Prestataires Chèques Loisirs TERRE HAPPY - USEP de l'École Paul Bert - Planeur Club Niort**

**Madame Marie-Christelle BOUCHERY**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les adhésions de Terre Happy, de l'USEP de l'école Paul Bert et de Planeur Club de Niort en tant que prestataires chèques-loisirs,
- Approuve les conventions ci-jointes,
- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à signer les conventions ainsi que tous documents afférents à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°6 - Finances et Fiscalité - Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci, y a-t-il des questions ? Oui, Alain CANTEAU.

**Monsieur Alain CANTEAU**

La CLECT, c'est quand même une commission assez sage. Je me demande s'il est bien prudent d'y mettre Monsieur BŒUF et Monsieur BOUCHET dans cette commission. Je n'ose pas dire qu'il y a, déjà, Monsieur EPOULET et Madame VACHON.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

On va s'arrêter là, Alain, sinon je pense que nous allons tous y passer. On va dire que c'est une commission végane, n'en déplaise à nos amis agriculteurs, ici présents, dans cette salle. Merci, pour ce petit moment de récréation en tout humour pour chacun.

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les personnes-ci-dessous comme membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :
  - Membre titulaire : Monsieur Dominique SIX (Niort) ;
  - Membre titulaire : Monsieur Christian BRUCHIER (Vallans) ;
  - Membre suppléant : Monsieur Cédric BOUCHET (Vallans) ;
  - Membre titulaire : Monsieur Marcel BŒUF (Bessines) ;
  - Membre suppléant : Monsieur Roland LE DREO (Bessines) ;
  - Membre suppléant : Monsieur Pascal ADAM (La Foye Monjault).

Communes	Membres CLECT	Suppléant
AIFFRES	Pascal ANGELONI	Bernard GUESDON
AMURE	Marcel MOINARD	
ARCAIS	Philippe LEYSSENE	Christian GRONDEIN
BEAUVOIR-SUR-NIORT	Rachelle AJINCA VANDENHENDE	Séverine VACHON
BESSINES	Marcel BŒUF	Roland LE DREO
BOURDET (Ie)	Mickaël FOSSOUL	Caroline MORIN
BRULAIN	Alain LECOINTE	Xavier RUDEWICZ
CHAURAY	Claude BOISSON	Jean-Pierre DIGET
COULON	Dominique GIRET	Benoît LALERE
ECHIRE	Thierry DEVAUTOUR	Agnès RONDEAU
EPANNES	Emmanuel EXPOSITO	Pierrick QUEMENER
FORS	Alain CANTEAU	Nelly ROUAUD
FOYE-MONJAULT (LA)	Dany MICHAUD	Pascal ADAM
FRONTENAY ROHAN-ROHAN	Alain CHAUFFIER	Olivier POIRAUD
GERMOND-ROUVRE	Gérard EPOULET	Clémence NERBUSSON
GRANZAY-GRIPT	Florent JARRIAULT	Isabelle SOULISSE
JUSCORPS	Corinne RIVET BONNEAU	Didier BLAUD
MAGNE	Bernard GUILBOT	Bernard ADAM
MARIGNY	Daniel BAUDOUIN	Vincent DROUARD
MAUZE-SUR-LE MIGNON	Laurence REY	Martine BLANCHARD
NIORT	Dominique SIX	Gérard LEFEVRE
PLAINE D'ARGENSON	Jean-François SALANON	Thierry ROUSSEAU
PRAHECQ	Sonia LUSSIEZ	Marina GELIN
PRIN DEYRANCON	Olivier D'ARAUJO	Corinne MORIN
ROCHENARD (La)	Francis BENAZZOUZ	Natacha PEREZ
SAINT-GELAIS	Sylvette GONORD	Mathieu BOUGRAND
SAINT-GEORGES-DE-REX	Alain LIAIGRE	Christian SESE
SAINT-HILAIRE-LA PALUD	Nathalie CLAIN	François BONNET
SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE	Frédéric NOURRIGEON	Sandrine LONGEAU
SAINT-MAXIRE	Brigitte FERRU	Christian BREMAUD
SAINT-REMY	Laurent VERDON	Anita GIROIRE
SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS	Sophie BROSSARD	Olivier POUGNARD
SAINT-SYMPHORIEN	Fabrice BARREAULT	Michel ROBELIN
SANSAIS	Richard PAILLOUX	Eric BUTET
SCIECQ	Jean-Michel BEAUDIC	Guy-Marie GODET
VAL-DU-MIGNON	Myriam LIXON	Nadine WIERZBICKI
VALLANS	Christian BRUCHIER	Cédric BOUCHET
VANNEAU - IRLEAU	Nadia JAUZELON	Jean-Gilles RONDONNET
VILLIERS-EN-PLAINE	Lucy MOREAU	Olivier TRAVEL
VOUILLE	Patricia DOUEZ	Franck PORTZ

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

### **Délibération n°7 - Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

#### **Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le taux d'imposition 2022 de la Cotisation Foncière des Entreprises de la Communauté d'Agglomération du Niortais à 26,26%.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

## **Délibération n°8 - Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 des Taxes Foncières (TFB et TFNB)**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

Oui, c'est une question que l'on a déjà évoquée, par ailleurs, mais peut-être pas en public. Concernant cette taxe foncière sur le non bâti constructible, alors ce n'est pas une question concernant la ressource de cette taxe, car concernant la CAN, en effet, elle est très limitée. C'est une question plus générale sur l'incitation éventuelle. On prétend, enfin, on essaie de réduire les friches industrielles et « dents creuses » dans l'habitat ou dans le tissu urbain pour un développement harmonisé des communes. Mais, pourquoi se refuse-t-on à relever la taxe foncière sur le non bâti pour les terrains constructibles ? Je souhaiterais avoir une réponse un peu plus étoffée que ce que j'ai pu avoir en privé.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci. Thierry.

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le taux du foncier non bâti concerne, évidemment, les terrains constructibles non bâtis, mais concerne, surtout, l'ensemble des terrains agricoles. Donc, remonter le taux, cela serait pénaliser l'ensemble des exploitants agricoles. J'imagine François, que tu parles de la possibilité de pénalisation des terrains constructibles qui ne sont, effectivement, pas construits. Je pense que ce serait une réflexion à avoir, je parle, sous le contrôle du Président, mais sans en avoir parlé avec lui, à l'issue de notre révision du PLUI et dans un cadre de maîtrise stricte de nos fonciers et d'encadrement des terres ouvertes à l'urbanisation. Ce sujet-là pourra être revu. En tout cas, moi, pour la commune, je le reverrai à l'issue du PLUI, parce que comme on est dans un domaine contraint, chaque terrain qui ne sera pas construit sera pénalisant pour les collectivités, et donc, méritera peut-être d'être taxé de façon supplémentaire. Je pense, qu'il faut laisser ce débat pour après la révision du PLUI.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2022 des Taxes Foncières de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

	<b>Taux 2022</b>	<b>Pour rappel : Taux 2021</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	<b>0,055 %</b>	0,055 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties	<b>3,88 %</b>	3,88 %

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0



## Délibération n°9 - Finances et Fiscalité - Taux d'imposition 2022 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci, oui, Monsieur Sébastien MATHIEU et Monsieur Alain CANTEAU.

**Monsieur Sébastien MATHIEU**

Oui, c'est juste une question de calendrier, suite à notre dernier conseil, pour lequel nous avons eu le rapport de la chambre régionale des comptes, à quelle échéance est-il prévu de prendre en compte les remarques de la Chambre concernant ces taux de TEOM ? Puisqu'effectivement, deux mois, c'est un peu court. Est-ce que c'est prévu pour l'exercice 2023, 2024 ou un autre ?

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Il y a déjà un travail, qui s'effectue au service « déchets », pour réorganiser le service en lien avec les questions des différents tris. Et donc, la priorité, c'est de repositionner l'équilibre et la qualité de services sur l'ensemble du territoire, notamment, sur les sujets des communes ex Plaine de Courance. Il y a un gros travail qui est en cours, chacun des Maires concernés le sait. Ensuite, il y aura, à partir de là, une prise en compte par rapport au niveau de service proposé à l'ensemble du territoire. Alain CANTEAU.

**Monsieur Alain CANTEAU**

Je n'ai plus de question, je viens d'avoir la réponse.

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer ainsi qu'il suit, par zone de perception, les taux d'imposition 2022 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

N° de zone	Appellation de la zone	Taux de TEOM 2022	Pour rappel : Taux TEOM 2021
01	Zone urbaine de Niort	<b>10,20 %</b>	10,20 %
02	Zone suburbaine	<b>12,82 %</b>	12,82 %
03	Autres communes	<b>14,56 %</b>	14,56 %

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

## Délibération n°10 - Finances et Fiscalité - Accompagnement du PLH 2022-2027 : Mise en œuvre des garanties d'emprunt en matière de logement social

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le principe de mise en œuvre des garanties d'emprunts sur la durée du PLH 2022-2027 ;

- Approuve le règlement ci-annexé.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°11 - Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 463 000 € à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 4 logements situés aux « Les Jardins d'Aiffres 3 », rue de Vouillé à Aiffres**

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 463 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°131575, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 463 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Jacques BILLY ne participe pas au vote)

**Délibération n°12 - Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016-2021 – Prêt d'un montant de 151 000 € à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 2 logements situés aux jardins des vignes à SCIECQ**

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 151 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°131705, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 151 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Jacques BILLY ne participe pas au vote)

### **Délibération n°13 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'EPIC communautaire Office de tourisme de Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Des questions ? Oui, Monsieur JEZEQUEL.

**Monsieur Yann JEZEQUEL**

J'aimerais rebondir sur le sujet de l'Office de tourisme pour parler de la gestion de l'eau et du tourisme qui sont deux sujets qui vont, sans doute, avoir un lien. Les bassines dont on a parlé, récemment avec le printemps maraîchin, auront un impact sur l'activité touristique du Marais poitevin. En asséchant les rivières, elles risquent de changer le milieu naturel, et pourtant, c'est bien cette présence d'eau qui rend le Marais poitevin si attractif pour les touristes de France, et même, d'ailleurs. Coulon, Magné, La Garette, etc., tant de communes qui sont au cœur du Marais mouillé et qui vivent, notamment, du Marais poitevin. Dernièrement, il y a eu la fédération départementale de pêche des Deux-Sèvres qui s'est retirée du protocole. Nous n'allons pas vous demander votre avis sur les bassines, nous l'avons déjà fait à maintes reprises. Pour notre part, on s'est clairement positionné contre et on soutient les actions de BNM, en participant pacifiquement à toutes leurs actions. Ma question : nous aimerions savoir, si vous avez mesuré l'impact des bassines et des désordres naturels qu'elles vont engendrer sur le tourisme de notre Agglomération ? Et nous voterons pour la subvention, évidemment.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Et bien sûr, vous condamnez les désordres et les destructions qui ont eu lieu sur les exploitations. Vous opinez du chef, j'imagine que c'est un oui, j'aurais aimé l'entendre aussi. Séverine VACHON.

### **Madame Séverine VACHON**

Juste une petite remarque par rapport à ce qui a été dit, notamment, pour la mise en place du tourisme fluvial sur la Sèvre niortaise, puisque c'est un projet d'ampleur pour le territoire. Aujourd'hui, on sait très bien, que la mise en place des réserves de substitution va permettre, justement, d'améliorer la hauteur de niveau d'eau dans les rivières pendant la période estivale. C'est très clair et c'est dans les études. Par conséquent, justement, cela favorise, plutôt, la navigation sur la Sèvre niortaise pendant l'été. Donc, c'est plutôt favorable à la mise en place du tourisme sur la Sèvre niortaise.

### **Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 430 000 € au titre de l'année 2022 à l'EPIC Office de tourisme communautaire,
- Approuve la convention jointe et autorise sa signature,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Madame Elisabeth MAILLARD ne participe pas au vote)

### **Délibération n°14 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Versement du soutien à Calyxis en application de la convention triennale**

### **Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Il s'agit d'appliquer notre convention triennale 2021-2023 pour verser une subvention de 200 000 € à l'association Calyxis, dans l'attente, sans doute, de cession du bâtiment, n'est-ce pas Eric ? Evolution de cette subvention s'il y a cession du bâtiment.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Tu veux répondre Eric ?

### **Monsieur Eric PERSAIS**

Oui, simplement, la cession est un élément qui est à l'étude actuellement, rien n'a été tranché.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Oui, Madame GIRARDIN.

### **Madame Cathy Corinne GIRARDIN**

Calyxis, c'est un groupe privé, la subvention est quand même forte à 200 000 €, à quel titre le faites-vous et jusqu'à quand ?

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

C'est un groupe privé, oui. C'est une association et dans ce cas-là, oui, c'est strictement une personne de droit privé, qui est un lieu de recherche rattaché aux universités, notamment, celle de Poitiers. Tu veux préciser Eric ?

### **Monsieur Eric PERSAIS**

Entre autre, oui. C'est une association qui, effectivement, mène une mission de service public, notamment, sur la question de la sensibilisation aux risques et à la prévention.

### **Monsieur Jérôme BALOGE**

On est, peut-être, loin du privé que vous imaginiez. Monsieur MATHIEU.

### **Monsieur Sébastien MATHIEU**

La question portait, notamment, sur la réduction de la subvention, puisque sur les trois prochaines années, il a été décidé d'écarter, au fur à mesure, la subvention. La question c'est, jusqu'à quand est-ce que l'on finance cela ? Est-ce qu'il y a un niveau plancher, au-dessous duquel, on ne descendra pas pour subventionner cette association ? Cela questionne à nouveau sur ce qu'a déjà dit, François GIBERT, sur les autres associations qui viennent d'être créées dans ce Conseil d'Agglomération. Comment l'Agglomération soutient ces associations-là qui sont le fruit de partenariat entre la politique publique et un certain nombre d'acteurs du territoire ? C'est cette question-là que l'on pose sur le financement et le soutien public de ces différentes associations.

### **Monsieur Jérôme BALOGE**

Calyxis a été créé avant les mandatures que j'ai eues l'honneur de présider. J'ai respecté les engagements moraux qui ont été pris et qui aboutissaient à un subventionnement de Calyxis. De même, je respecterai les engagements conventionnels qui ont été pris qui passaient par une réduction progressive de la subvention, suivant les modalités qui ont été établies avec Calyxis, elle-même, et les différents partenaires.

### **Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 200 000 € à l'Association CALYXIS conformément à la convention triennale 2021-2023,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Eric PERSAIS ne participe pas au vote)

### **Délibération n°15 - Assainissement - Renforcement, prolongement et renouvellement des canalisations d'assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable sur la commune de Mauzé-sur-le-Mignon**

### **Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le planning prévisionnel ;
- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises pour ce lot n°2 ;
- Autorise les signatures des marchés ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°16 - Etudes et projets neufs - Contrat de ville de l'Agglomération Niortaise - Aménagement d'un point de vente boulangerie/ snacking 15 rue Pluviault à NIORT, avenants n°1 aux marchés de travaux lot 1 et lot 2**

**Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les avenants n°1 aux marchés :
  - **n°2021079** passé avec l'entreprise ADTP pour le lot 1 Démolition – Curage – Désamiantage, pour un montant de 5 925,00 € HT portant le montant total du marché de 53 711,00 € HT à 59 636,00 € HT ;
  - **n°2021080** passé avec l'entreprise CONTIVAL pour le lot 2 Gros-œuvre, pour un montant de 8 430,30 € HT portant le montant total du marché de 62 842,88 € HT à 71 273,18 € HT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°17 - Etudes et projets neufs - Travaux d'aménagement de la Maison du Beurre à ECHIRE, avenant n°1 au marché de travaux lot 2**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci, il y a-t-il des questions ? Alain CANTEAU.

**Monsieur Alain CANTEAU**

Une spéciale pour Thierry, celle-ci, j'espère que vous surveillerez bien, parce que qu'il ne faudrait pas que la CAN devienne la vache à lait de la Maison du beurre.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

La moustache frise, ce qui veut dire beaucoup de choses chez Thierry.

**Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°1 au marché n°2021093 passé avec l'entreprise SCER pour un montant de 13 516,92 € HT portant le montant total du marché de 126 665,58 € HT à 140 182,50 € HT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°18 - Gestion administrative du patrimoine - Marché de services d'assurances portant sur les risques statutaires du personnel - Avenant n°1**

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, François GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

Une première question, purement d'information, quel est ce risque statutaire dont il est question ? Et puis, une deuxième question, dans la délibération, on parle de 0,25 pour 1 000 mais dans l'avenant qui est à côté ? il est indiqué 0,25 pour 100, ce n'est pas tout à fait la même chose sur la masse salariale de la CAN.

**Monsieur Claude BOISSON**

C'est une dégradation due à des arrêts maladie qui est prise en compte, puisque l'on regarde à chaque fin d'année où l'on en est dans la prise en compte des accidents, mais là ce n'est pas le cas, ce sont, essentiellement, des arrêts maladie, et donc, l'assureur modifie son taux en conséquence, conformément, au contrat signé.

**Monsieur François GIBERT**

C'est 0,25 pour 1 000 ou pour 100 ? Dans le contrat, il est marqué 0,25%.

**Monsieur Claude BOISSON**

Là, je ne sais pas, je vous laisse le soin de relire le contrat, toujours est-il que cela provoque une hausse de 15%.

**Monsieur François GIBERT**

C'est un budget de 5 500 € ou de 55 000 € ?

**Monsieur Claude BOISSON**

On va regarder et je vous répondrai.

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

On va regarder et on va vous donner la réponse. Oui, Yann JEZEQUEL.

**Monsieur Yann JEZEQUEL**

Dans cette délibération, il y a marqué « sinistralité au sein de la CAN, majoration de la cotisation annuelle ». Est-ce que ce sont des arrêts de travail dûs au Covid ? Dans ce cas-là, cela ne serait pas très classe de la part de Groupama, mais cela m'étonnerait ! Ou alors, est-ce que ce sont des arrêts de travail dûs à un climat social dégradé, ce qui serait, particulièrement, embêtant, parce que finalement, il y aurait une gestion des personnels qui ferait augmenter la cotisation annuelle finalement payée par les agents. Ce serait une double peine bien peu agréable pour les agents.

**Monsieur Claude BOISSON**

Alors, à part une analyse détaillée pour savoir quelles sont les raisons des différents arrêts de travail, moi, je ne peux pas vous le dire à l'heure actuelle, il faudrait analyser chaque situation pour connaître l'origine.

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

De toute façon, c'est un constat. Il y a les instances paritaires qui permettent de discuter de ces sujets-là. Pour le moment, nous avons à constater et à prendre en compte la proposition de notre assureur.

**Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la signature de l'avenant n°1 au marché de services d'assurances portant sur les risques statutaires du personnel n°2019 175.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Jérôme BALOGE ne participe pas au vote)

**Délibération n°19 - Gestion administrative du patrimoine - Convention à usage partage Moulin du Roc médiathèque Pierre Moinot**

**Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Retire la délibération initiale du 13 décembre 2021 ;
- Approuve la convention de gestion et financement du fonctionnement des équipements et locaux à usage partagé de l'ensemble immobilier sis 39 boulevard Main, site dénommé Le Moulin du Roc à Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention annexée.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°20 - Marchés Publics - Gestion des déchets - Approbation du marché pour l'acquisition de deux transporteurs compacts à rouleau pour déchets**

**Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché décrit ci-dessous et autorise sa signature.

Entreprise	Montant estimé € HT	Montant estimé € TTC
PACKMAT SYSTEM 28 avenue Jean Jaurès 70400 HERICOURT Siret : 502 424 542 00020	258 408,00	310 089,60



Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°21 - SEV - Avenant au marché sauvegarde des données supervision sur une base de données et création d'un site intranet pour les exploiter**

**Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la plus-value nécessaire de 280,50 € HT modifiant comme suit le montant du marché :

	montant initial en euros	montant de l'avenant en euros	montant en euros après avenant
Montant total HT	65 386	280,50	65 666,50
TVA 20,00%	13 077	56,10	13 133,30
Montant total TTC	78 463	336,60	78 799,80

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant au marché et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°22 - SEV - Avenant à l'accord cadre général pour la fourniture de pièces diverses pour le réseau du Service des Eaux du Vivier**

**Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la substitution l'indice « TP01 Index général TP » à l'indice « 33-20-02 Compteurs d'eau et autres liquides » pour chacun des lots constituant le marché ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les 3 avenants et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°23 - Systèmes d'information - Tierce Maintenance Applicative des sites Intranet et de la Gestion Electronique de Documents de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort**

**Monsieur Claude BOISSON**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la procédure de mise en concurrence,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer l'accord-cadre à l'issue de la procédure de mise en concurrence, ainsi que les éventuels marchés subséquents à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°24 - Direction Générale - Avenant n°1 à la convention de service commun « Direction générale des services techniques » - Extension au DGA Ressources**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci Gérard, j'ajoute que pour l'information de chacun, on sera amené à en reparler. J'ai demandé à Gérard LABORDERIE et à Sonia LUSSIEZ de porter, en lien avec la Direction Générale, des propositions pour formaliser un acte II de schéma de mutualisation suite à celui que nous avons adopté, grosso modo plutôt bien réalisé, même si on aura, aussi, des ajustements à effectuer en fonction des réussites et des petites améliorations à apporter. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Sébastien MATHIEU et notre collègue d'Echiré.

**Madame Agnès RONDEAU**

En termes de partage de ressources et de groupement de commandes, je ne reviens pas dessus. C'est juste, par rapport, à tout ce qui est finances et ressources humaines, je trouve qu'il y a un risque de regrouper l'agglomération et la ville centrale dans ces deux thématiques-là, qui peuvent évoluer sur des politiques différentes.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Oui, c'est une question que l'on peut se poser, si ce n'est que l'on est, quand même, sur des comptes séparés. Quand on dit les choses, on ne peut pas faire n'importe quoi. Néanmoins, c'est vrai, que quand on mutualise une DRH, là, c'est quelque chose d'assez irréversible. Quand on mutualise une Direction générale, en tout cas, les DGA, en l'occurrence, c'est quelque chose de réversible, cela dépend, en effet, de la gouvernance politique qui est adoptée en début de mandat, puisque l'on est sur des emplois qui sont fonctionnels et pas sur des emplois statutaires de droit commun de la fonction publique territoriale. Donc, c'est tout à fait différent. Ce sont des choses qui sont réversibles, cela va sans dire, en l'occurrence, c'est possible dans le schéma de gouvernance actuel. A noté, que c'est ce qui se pratique dans toutes les EPCI d'agglos chefs-lieux des départements Picto-Charentais, et même à Thouars, beaucoup plus approfondi que chez nous, depuis la mandature de Bernard PAINÉAU. Sébastien MATHIEU.

## **Monsieur Sébastien MATHIEU**

Oui, la question va, un peu, dans le même sens de la remarque qui a été faite. Aujourd'hui, on mutualise de plus en plus de services entre la Ville et l'Agglo. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, c'est rendu possible puisque la gouvernance le permet, on se reposera les questions si la gouvernance ne le permettait pas. Toutefois, la question qui suit et vous avez commencé à esquisser un début de réponse à ma question, jusqu'où l'on va dans cette mutualisation ? Donc, vous avez commencé à esquisser, qu'il y aurait un acte II, sous quelle temporalité ? Est-ce qu'il sera envisagé d'aller jusqu'à une direction générale des services mutualisée entre la Ville et l'Agglomération de Niort ? C'est ma question. Alors, vous avez commencé à y répondre sur la temporalité et le fait que l'on remettra le couvert sur la table. Est-ce que c'est aux portes ? Est-ce que cette éventualité-là est possible ?

## **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Là, on est sur une mutualisation de poste, qui est une mutualisation d'opportunité, effectivement. Si, je parle, d'acte II, c'est qu'il y a un enjeu de cohérence d'ensemble, répondre aux besoins de toutes les communes, sur un schéma qui devrait être partagé et adopté sur une base unanime des membres de la Conférence des Maires, au moins. Cela me paraît important, par exemple, on a beaucoup parlé de la DSI, vous savez que l'on a eu un va-et-vient historique au niveau du service informatique, qui est très compliqué. La première CAN historique, Communauté de Communes, était plus petite et beaucoup plus intégrée. Et ensuite, il y a eu une désintégration, et donc, des détransferts, qui avaient été, finalement, pratiqués, ce qui est toujours désastreux dans la logique d'une interco dont ce n'est pas le principe. Donc, la DSI était un sujet difficile, surtout, entre la commune centre, la Ville de Niort et l'Agglomération. Pour autant, il fallait, pour des enjeux d'échelle puisque ce sont les deux principales collectivités en nombre d'agents et de volumes, réussir cette première étape pour ensuite pouvoir proposer des étapes plus approfondies à l'ensemble des communes du territoire. C'est un sujet qui revient beaucoup de la part de mes collègues maires et qu'il s'agit d'aborder dans l'acte II de la mutualisation. Ce n'est pas toujours dans ce sens-là. A l'inverse, l'urbanisme est une mutualisation qui s'est faite, d'abord, par les communes, hors Ville, hors Chauray, hors des principales communes de l'Agglomération au sens populationnel du terme. Et donc, on a réussi la mutualisation générale lors de la précédente mandature, et à peu de chose près, parce qu'il y a, aussi, des enjeux d'organigramme. On ne peut pas dire que cela ne fonctionne pas, je pense. On aura à échanger sur les éventuelles améliorations à aborder. Cela fait, aussi, partie de ce que j'aimerais que l'on mette dans l'acte II. Même chose sur les Ressources Humaines, parce que je sais qu'il ne s'agit pas de contrôler les RH des communes, ce n'est pas le besoin qui me revient, en tout cas, ce n'est pas celui que j'ai entendu à ce jour. Mais, Gérard et Sonia auront à l'aborder. La question des secrétaires de mairie, il y a un grand nombre de gestion de payes, ce sont des sujets très pratiques qui peuvent, tout de suite, être très compliqués pour des communes plus petites, qui n'ont pas toujours l'infrastructure et le besoin. Donc, ce sont des sujets qu'il s'agit d'entendre, de même l'ingénierie du financement. On commence à faire des progrès, mais on voit que l'on a besoin de structurer les choses. Ce sont des sujets que j'aimerais bien voir établis dans l'acte II. La feuille de route n'est pas fermée. Elle est ouverte, mais il y a un certain nombre de choses dans le panier, que Gérard et Sonia, qui ne sont ni l'un ni l'autre de la Ville de Niort, mais qui ont des responsabilités à l'interco, auront la charge, avec la Direction générale, de nous faire des propositions en ce sens. Et puis surtout, il s'agit d'aménager la discussion et le débat pour que l'on puisse voir, comment et ce que nous pourrions être amenés à partager. Pour ma part, je pense, que cela doit, d'abord, tourner vers des fonctions d'appui, c'est a priori la principale demande. On verra jusqu'où l'on va. Il peut y avoir un acte III. Gérard, je ne sais pas si tu voulais ajouter quelque chose, il y avait Thierry, aussi qui voulait prendre la parole.

### **Monsieur Gérard LABORDERIE**

Je crois que c'est ce qui est important, c'est écrit noir sur blanc dans la convention. C'est l'opportunité d'offrir de nouveaux services à toutes les communes. Cela, c'est important. Le Président le rappelait, à l'instant, le besoin d'ingénierie, notamment, dans des domaines qui sont de plus en plus complexes et pour lesquels les petites communes ne disposent pas des moyens forcément, des compétences nécessaires. C'est très important de pouvoir s'appuyer sur ces services-là.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Thierry.

### **Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

J'interviens parce que cette délibération est très importante, même si ce n'est qu'un avenant, pour l'organisation de notre territoire et la façon dont on va aborder les étapes d'avenir. C'est important pour l'organisation de la Direction générale et pour le DGA concerné par cet avenant. Je voulais intervenir sur ce sujet, d'abord, pour dire que je vais voter cette délibération, parce que je crois que les coopérations entre nos collectivités sont la clé de l'efficacité et du bon usage de l'argent public, pour aujourd'hui et pour demain. Et donc, il faut, absolument, que l'on travaille ensemble sur l'accentuation des coopérations, et bien sûr, parmi les coopérations, il y a les mutualisations. Cela a déjà été évoqué, soit par le Président, soit par Gérard, je crois que cette délibération nous oblige au moins sur trois sujets. Le premier sujet, c'est sur la réponse à apporter à l'ensemble des communes en matière de coopération entre elles et avec la CAN. La coopération et les mutualisations doivent être utiles à la CAN, évidemment, à la Ville de Niort mais aussi aux 39 autres communes, c'est ce que vient d'évoquer Gérard en disant que ce sujet doit être travaillé et les attentes sont très fortes de la part des élus et des communes. Je ne vais pas reprendre les délibérations que l'on a déjà vues, depuis le début de notre conseil communautaire, mais sur beaucoup d'entre elles, et par exemple, sur celles du numérique ou de cyber sécurité, il y a des attentes, extrêmement fortes, de la part de l'ensemble de nos communes. L'extension des coopérations nécessite que chaque commune trouve de l'utilité pour l'exercice de ses compétences, pour la maîtrise de ses charges, c'est à dire que nous sommes tous à devoir maîtriser nos charges. Les mutualisations et la coopération doivent nous permettre, aussi à nous, de maîtriser nos charges et pour la participation à la vie du territoire. Donc la première exigence, c'est celle-là. La deuxième, c'est que cette délibération est la validation d'un avenant à une convention déjà existante et en vigueur depuis août 2021. C'est donc le deuxième étage d'une organisation qui fonctionne depuis 8 mois. Le Président et Gérard ont indiqué qu'il y avait un bilan à faire. Je pense que cette délibération exige que nous fassions le bilan de la première étape, sur les conséquences pour l'Agglo et pour les communes en matière de mise en œuvre des politiques publiques. C'est nécessaire et utile que cette première phase soit évaluée dans ses résultats et ses conséquences. Enfin, la troisième exigence est que la fonction ressource d'une agglomération, n'est pas seulement une fonction technique, elle est au cœur d'enjeux politiques et stratégiques sur les ressources humaines, sur l'informatique, sur les finances. Les débats souvent âpres et tendus avec les communes sur les conditions des transferts d'équipement, par exemple. On a parlé tout à l'heure, des CLECT ou les débats sur les critères du PACT et la prise en compte ou non d'attribution de compensations, montrent suffisamment que ces sujets exigent des services, de la transparence, de la neutralité et de l'impartialité, afin d'éclairer totalement et pleinement la décision politique. Alors oui, Maël, je vous fais confiance parce que j'ai déjà eu l'occasion d'apprécier votre expertise, votre écoute et vos compétences mais cette délibération doit nous donner, doit nous permettre de prendre le temps de créer les indicateurs pour mesurer les impacts en matière de qualité de l'action publique, de mesure de l'efficacité de nos coopérations et d'utilité pour le territoire et l'ensemble des communes.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci Thierry, je n'ai rien à redire. Monsieur JEZEQUEL.

### **Monsieur Yann JEZEQUEL**

Je souscris à ce qu'a dit Sébastien, sans problème, et tu l'as dit sans doute mieux que moi. Il y a une question supplémentaire que j'aimerais poser. Quel est l'impact social sur cette direction générale adjointe pour les personnels de l'Agglo et/ou de la ville ? C'est une question importante quand même.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Le paradoxe, c'est que les organisations syndicales sont déjà mutualisées, cela sera peut-être plus simple de ce point de vue et plus univoque. Cela fait partie des sujets parce que l'on a souvent vu entre Niort, la collectivité qui a le plus d'agents, l'Agglomération qui suit de peu, mais aussi toutes les communes qui peuvent être impactées par des décisions d'Etat ou des négociations à trouver. C'est vrai que plus on propose une voie partagée dans la politique des ressources humaines, mieux c'est. Donc, c'est un enjeu important. C'est mieux qu'une multiplication de propos. Cela permettra, aussi, de travailler à des parcours professionnels, il y a plein de possibilités qui s'ouvrent aussi, qui de plus en plus sont, d'ailleurs, explorées par les agents puisque c'est un même territoire. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Jacques BILLY.

### **Monsieur Jacques BILLY**

Je m'inscris dans les propos qu'a pus formuler Thierry, tout à l'heure, et comme l'a dit le Président, effectivement, beaucoup d'EPCI ont déjà fait ce genre de mutualisation mais il faut aussi rappeler que parfois d'autres EPCI sont revenus en arrière sur ces postures. Donc, je voterai, également, cette délibération, bien évidemment. Néanmoins, je dis qu'il faut être vigilant et qu'il faudra faire évaluer à court terme ces mutualisations pour s'assurer que la qualité des services tant à l'Agglo ou à la ville concernée soit maintenue parce que mutualiser, cela peut-être aussi des charges de travail assez lourdes pour les hommes ou les femmes et il faut être vigilant pour maintenir la qualité du service des ressources dont nous avons tous besoin au niveau de nos communes et de l'Agglo.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci Jacques. En tous les cas, nous les maires, nous sommes tous mutualisés puisque nous sommes communautaires et communaux. Oui, Gérard LABORDERIE.

### **Monsieur Gérard LABORDERIE**

Je voudrais juste ajouter, que je partage l'avis de Thierry lorsqu'il accorde sa confiance à Maël SIMON, parce que je crois que lorsque l'on pense à une fonction comme celle-ci et c'est une fonction importante, il faut la personne pour l'incarner et je crois que Maël l'incarne parfaitement, j'ai confiance en lui.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Vous avez bien fait de venir M. SIMON. Bonne chance à Maël SIMON, du coup, vous êtes attendu au tournant.

### **Monsieur Gérard LABORDERIE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'extension de la convention de service commun de Direction générale des Services Techniques, institué par délibérations concordantes par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais, à la fonction de DGA Ressources ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

### **Délibération n°25 - Ressources Humaines - Adoption d'une nouvelle charte télétravail**

#### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci Gérard, des questions ou des remarques ? Madame GIRARDIN.

#### **Madame Cathy Corinne GIRARDIN**

Nous l'avons dit en conseil municipal, le télétravail engendre des coûts, pourtant, la charte ne prévoit aucun soutien financier au personnel qui le pratique. Le site officiel du service public mentionne, en fait, ce coût supplémentaire, mais rien n'est prévu. Il existe une exonération dans la limite de 580 € pour l'année par salarié pour qu'il est possible de bénéficier, et pourtant, vous choisissez de ne rien faire par rapport à cela, pas de prise en compte des coûts qui peuvent être à la charge du salarié.

#### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci, d'autres questions ? Gérard, tu veux répondre ? Pourquoi l'Agglomération ne paye pas ? Pourquoi il n'y a pas de prime pour le télétravail ?

#### **Monsieur Gérard LABORDERIE**

D'une certaine façon, je l'ai dit, je crois, on fournit le matériel informatique et tous les équipements nécessaires à la personne qui est en télétravail pour qu'elle ait les conditions de travail similaires à son poste de travail au bureau.

#### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

En rappelant, que ce n'est pas une obligation, ce n'est même pas une priorité. Celui qui vient travailler paie son essence. Moi, je ne rêve pas d'un service public où il y a deux catégories, ceux qui n'ont pas le choix de venir parce qu'ils ont des emplois techniques, la plupart du temps, et ceux qui peuvent télétravailler. Donc, quand on voit le plein d'essence, il a un peu baissé heureusement, mais il reste très élevé, et les emplois techniques ne sont pas les mieux payés, ce sont des catégories C. Je pense que l'équité, elle n'est, peut-être, pas là où vous croyez la voir. C'est à mon sens, on verra si cela est partagé. Sébastien MATHIEU.

#### **Monsieur Sébastien MATHIEU**

Vous avez en partie raison sur l'équité salariale, si ce n'est qu'une personne qui passe en télétravail, verra son salaire baissé puisqu'il va supporter les charges de chauffage, qui n'ont pas baissé non plus. Même si le carburant n'a pas baissé, les charges de chauffage, non plus, n'ont pas baissé, les charges d'eau, les charges d'assurance de son domicile dans lequel il va travailler. Ce sont autant de charges qui ne seront plus supportées par l'Agglomération puisque le fait de brancher son ordinateur portable en recharge à son travail est une charge pour l'Agglomération, le fait de le brancher chez soi est une charge pour le salarié qui vient du coup impacter, aussi, son salaire. Donc, effectivement, vous avez raison sur la partie de traitement équitable des salariés, entre ceux qui peuvent télétravailler et ceux qui ne le peuvent pas, mais il ne faudrait pas qu'à l'inverse cela se traduise par une baisse de salaire de ceux qui télétravaillent.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Ce n'est pas une obligation. Pour l'information de l'ensemble, nous avons baissé le chauffage dans tous les bâtiments administratifs et techniques de deux degrés, pour prévenir le budget, en lien avec toutes les communes, qui le souhaitent puisque cela, aussi, a été mutualisé et partagé. On a communiqué sur le sujet, on a même eu un reportage de France 2 qui devrait passer cette semaine sur les économies d'énergies réalisées sur les territoires par les collectivités publiques, et donc, le cas de notre Agglomération en particulier.

### **Monsieur Gérard LABORDERIE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Abroge la délibération n°C-39-06-2021 relative à l'adoption de la charte relative au télétravail ;
- Adopte la nouvelle charte de Télétravail.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

### **Délibération n°26 - Ressources Humaines - Avenant à la convention de restauration conclue avec le CROUS**

### **Monsieur Gérard LABORDERIE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la CAN et le CROUS,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

### **Délibération n°27 - Ressources Humaines - Elections professionnelles du 8 décembre 2022 - Recours au vote électronique**

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci, des questions ? Il y a Thierry DEVAUTOUR.

### **Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Je veux souligner, parce que c'est un plaisir de le souligner, qu'il y a une convergence totale entre le Département et l'Agglo sur ce sujet puisque le Département a pris la même délibération ce matin.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Et dans d'autres communes que l'on a citées, tout à l'heure, on ne va peut-être pas mutualiser avec le Département tout de suite. On parlait de groupement de commandes, tout à l'heure, on en reparlera aussi.

## Monsieur Gérard LABORDERIE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide que le vote électronique par voie dématérialisée constitue la modalité exclusive d'expression des suffrages lors de l'ensemble des scrutins du 8 décembre prochain.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

## Délibération n°28 - Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois

### Madame Sonia LUSSIEZ

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les créations et suppressions d'emplois, figurant dans les tableaux des emplois proposés dans les annexes jointes ;
- Permet le recrutement d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du CGFP pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels indisponibles ;
- Permet le recrutement de salariés contractuels dans les conditions fixées à l'article L.1242-2 du Code du travail pour remplacer les salariés indisponibles.

Emplois permanents - Suppressions

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
P R I N C I P A L	Affaires juridiques	Instructeur(trice) des marchés	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	-	100%	B	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
	Conservatoire à Rayonnement Départemental	Directeur (trice)	Attaché principal	-	100%	A	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> août 2022
	Conservatoire à Rayonnement Départemental	Cheff(ie) de service Adjoint(e) au Directeur(trice)	Attaché	-	100%	A	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> novembre 2022
	Développement économique-emploi-enseignement supérieur	Directeur(trice)	Attaché	Attaché hors classe	100%	A	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Gestion des déchets	Agent(e) de planification des unités de transfert et traitement	Agent de maîtrise	-	100%	C	1	Retraite d'un agent et réorganisation des missions Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Gestion des déchets	Agent(e) de prévention et réduction des déchets	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Gestion des déchets	Agent(e) de prévention des déchets verts et valorisation des bio déchets	Adjoint technique principal	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	C	2	Postes existants sur autres grades Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Gestion des déchets	Agent(e) de déchèteries	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	-	85,71%	C	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Gestion des déchets	Chargé(e) de l'organisation haut de quai	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Gestion des déchets	Chargé(e) de l'organisation bas de quai	Agent de maîtrise	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Gestion du patrimoine	Cheff(ie) d'équipe	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	-	100%	B	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Service des eaux	Assistant(e) ressources humaines	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	B	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022
	Systèmes d'information	Cheff(ie) de service Adjoint(e) au directeur	Ingénieur	Ingénieur en chef	100%	A	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> octobre 2022
Systèmes d'information	Cheff(ie) de projet décisionnel	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieur principal	100%	BA	1	Poste existant sur autre grade Suppression au 1 <sup>er</sup> mai 2022	



Emplois permanents - Créations

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat .	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
P R I N C I P A L	Affaires Juridiques	Instructeur(trice) des marchés	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Attaché	100%	BA	1	Poste existant sur autre grade
	Conservatoire à Rayonnement Départemental	Directeur(trice)	Attaché principal Directeur Directeur d'établissements d'enseignement de 2 <sup>ème</sup> catégorie	Attaché hors classe - -	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Conservatoire à Rayonnement Départemental	Chef(fe) de service Adjoint au Directeur	Attaché	Attaché principal	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Développement économique-emploi-enseignement supérieur	Directeur(trice)	Attaché principal Directeur Administrateur Ingénieur principal Ingénieur en chef	Attaché hors classe - - Ingénieur hors classe -	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion des déchets	Agent(e) de prévention et réduction des déchets	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Agent de maîtrise	Technicien Agent de maîtrise principal	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion des déchets	Agent(e) de prévention des déchets verts et valorisation des bio déchets	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Agent de maîtrise	Technicien Agent de maîtrise principal	100%	CB	2	Postes existants sur autres grades
	Gestion des déchets	Agent(e) de déchèteries	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	C	1	Poste existant sur autre grade et modification temps de travail
	Gestion des déchets	Chef(fe) d'équipe haut de quai des déchèteries	Agent de maîtrise Technicien	Agent de maîtrise principal Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion des déchets	Chef(fe) d'équipe bas de quai des déchèteries	Agent de maîtrise Technicien	Agent de maîtrise principal Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion du patrimoine	Chef(fe) d'équipe	Agent de maîtrise Technicien	Agent de maîtrise principal Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	CB	1	Poste existant sur autres grades
	Ressources Humaines	Gestionnaire Carrières paie	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	B	1	Réorganisation des missions RH
	Pôle Vie du Territoire	Responsable de mission administratif et financier	Attaché	Attaché principal	100%	A	1	Modification de l'organigramme
	Systèmes d'information	Chef(fe) de service Ajoint(e) au directeur	Ingénieur	Ingénieur principal	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Systèmes d'information	Technicien SIG ETL	Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	B	1	Création suite à reorganisation
	Systèmes d'information	Technicien	Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	B	1	Création suite à reorganisation

Emplois temporaires - création pour l'année 2022

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
P R I N C I P A L	Musées	Agent(e) accueil et entretien	Adjoint du patrimoine	-	50%	C	1	
	Musées	Agent(e) accueil et entretien	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	C	1	
	Déchets ménagers	Chauffeurs	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	C	2	Saisonniers
	Déchets ménagers	Conducteurs(trices) d'engins	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	C	2	Saisonniers
	Systèmes d'information	Technicien(ne) de production	Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	B	1	Saisonniers
A S S A I N I S S E M E N T	Assainissement	Electromécanicien(ne)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	C	1	

Emplois temporaires - création pour l'année 2022

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Classification		Niveau de rémunération mini conventionnel (CCN 2147) hors prime en attendant accord d'établissement	Quantité de travail	Nombre	Observations
			Minimum	Maximum				
E A U	Service des eaux du vivier	Chargé(e) de clientèle accueil	Groupe II	Groupe IV	de 20855 € à 23249 €	TC	2	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Chargé(e) de clientèle Facturation	Groupe II	Groupe IV	de 20855 € à 23249 €	TC	2	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Releveur/se de compteurs d'eau	Groupe II	Groupe III	de 20855 € à 22231 €	TC	2	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Agent(e) d'exploitation des réseau	Groupe II	Groupe III	de 20855 € à 22231 €	TC	5	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Serrurier(e)	Groupe III	Groupe IV	de 22231 € à 23249 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Electromécanicien(ne)	Groupe III	Groupe IV	de 22231 € à 23249 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Automaticien(ne)	Groupe III	Groupe V	de 22231 € à 27232 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Assistant(e) comptable	Groupe II	Groupe IV	de 20855 € à 23249 €	TC	2	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Chargé(e) de projet protection ressource	Groupe IV	Groupe V	de 23249 € à 27232 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Assitant(e) RH	Groupe III	Groupe V	de 22 231 € à 27232 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Sigiste	Groupe IV	Groupe V	de 23249 € à 27232 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Assistant(e) administrif(ve)	Groupe II	Groupe III	de 20855 € à 22231 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Assistant(e) technique	Groupe II	Groupe III	de 20855 € à 22231 €	TC	1	Surcroît temporaire d'activité
	Service des eaux du vivier	Responsable de service	Groupe V	Groupe VII	de 27232 € à 48554 €	TC	2	remplacement d'un salarié/agent absent

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 2

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°29 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Engagement de l'EPIC Communautaire Office de Tourisme de Niort - Marais Poitevin - Vallée de la Sèvre Niortaise dans une démarche de classement**

**Madame Elisabeth MAILLARD**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'engagement de l'EPIC « Office de Tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise » dans un classement préfectoral pour faciliter la démarche entreprise par les communes de l'agglomération souhaitant obtenir leur classement en tant que « commune touristique » ou « station classée de tourisme »,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°30 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention-cadre de partenariat entre l'Office National des Forêts et la Communauté d'Agglomération du Niortais concernant la création et l'entretien d'itinéraires pédestres, cyclo et trail running en forêt domaniale de Chizé**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Tout va bien du côté de Beauvoir et du Mignon ? Oui, Séverine VACHON.

**Madame Séverine VACHON**

C'est très bien. Je remercie Elisabeth pour son accompagnement à travers l'Office de tourisme pour porter ce dossier et j'ai bien entendu aussi qu'il fallait, quand même, que l'on revoit le tracé des itinéraires avec l'ONF. Il y a des ajustements à prévoir.

**Madame Elisabeth MAILLARD**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités financières envisagées suivantes :
  - Versement en 2022 de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) à l'Office National des Forêts de 1 080 € HT, correspondant à 80% du montant HT des travaux de création du linéaire de trail running :
    - 27 000 ml circuit complet ;
    - 21 540 ml sur le périmètre géographique de la CAN à créer (dont 920 m à entretenir de sentier pédestre sur le tronçon de la route forestière n°11), étant précisé que les 6 380 ml sur le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou sont déjà créés ;
  - Versements annuels à partir de 2023 de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'Office National des Forêts à hauteur minimale de 800 € (prix révisable annuellement) pour l'entretien et le fonctionnement du circuit ;

- Approuve la convention jointe et autorise sa signature,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°31 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention de partenariat entre Carrefours pour l'Emploi et la CAN pour l'organisation d'un forum de recrutement le jeudi 2 juin 2022 à L'Acclameur à Niort**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Il y aura des entreprises. Il y aura, aussi, je l'espère, des gens qui cherchent à travailler, on en a besoin, notamment, des plus jeunes. Date importante, gros moment de recrutement et d'emplois sur le bassin d'emplois niortais. N'hésitez pas à faire connaître à nos concitoyens, jeunes ou moins jeunes, l'intérêt du salon. On inaugurerait, il n'y a pas longtemps, d'ailleurs, l'institut de soudure qui s'est également développé et modernisé. Monsieur GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

J'avais une question sur ces événements qui sont importants, en effet, pour mettre en face les offres emplois et les demandes d'emplois. Est-ce qu'il y a eu un bilan réel, en dehors du nombre d'inscrits et du nombre de postes, avec les partenaires, en particulier les employeurs, sur l'efficacité de ces événements ? Pourquoi je vous dis cela, il y a une question qui se pose et que j'ai déjà entendue dans certains secteurs, notamment on peut prendre la Chambre des Métiers en particulier, sur le fait qu'ils préféreraient, en général, des forums plus ciblés sur des postes bien précis plutôt que ces grands forums qui coûtent chers et qui finalement regroupent une bonne partie d'institutionnels. On sait que cela coûte cher, là, c'est une subvention de 80 000 €, ce n'est pas rien, en plus d'autres choses. Je voudrais savoir s'il y a un bilan avec l'ensemble des partenaires qui exposent sur l'efficacité de ces carrefours.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Ce n'est même plus à démontrer. Quand je disais que c'est le plus gros événement en matière d'emplois, ce n'est pas juste un barnum, c'est que cela marche. Evidemment, cela s'oriente davantage vers les grands comptes et les grands pourvoyeurs d'emplois. Il n'est pas étonnant qu'une Chambre des Métiers pour le niveau artisanal, pour recruter l'apprenti boulanger ou autre, va demander des points plus ciblés, de même, qu'on le fait sur tel ou tel item, notamment avec la mission locale, etc. Franchement le côté événementiel, le tam-tam qu'il y a autour d'un événement de recherche d'emplois, l'importance des offres d'emplois fait qu'il y a beaucoup de gens qui viennent de l'extérieur, et l'enjeu aujourd'hui, c'est évidemment toujours, de permettre à ceux qui cherchent de l'emploi chez nous, de trouver un emploi. Mais l'enjeu, il est, en plus et peut être surtout, de faire venir des gens pour leur faire savoir qu'ici on recrute. C'est l'importance d'événements, que j'appelle tam-tam, à grande résonance avec des moyens nationaux parce qu'en général les carrefours pour l'emploi se font dans les grandes Métropoles. Exceptionnellement, cela se fait à Niort, pour une raison, le nombre et le besoin d'emplois. Pour parler à toutes les grandes entreprises, elles sont présentes, en général, aux carrefours pour l'emploi parce que c'est un grand moment de recrutement pour le territoire donc c'est indubitable. Le meilleur diagnostic, c'est que si cela ne marchait pas, elles ne reviendraient pas, c'est certain, parce qu'en plus elles payent. Il est évident que cela n'obère pas d'autres niveaux de recrutement, notamment, par le parrainage, l'accompagnement, il y a tout un dispositif d'insertion et de recrutement. Oui, Monsieur GIBERT.

### **Monsieur François GIBERT**

Je partage tout à fait vos interrogations sur l'efficacité de certains évènements. Mais la question que je posais c'est est-ce qu'il y a eu des bilans un peu approfondis sur les recherches d'emplois, les emplois trouvés et sur chaque partenaire ? Est-ce que l'on a un petit bilan qui serait publié ou communiqué aux élus ? Pour savoir quels sont les points à améliorer et les points d'évolution.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Cela me paraît tellement évident. Tu veux répondre Eric ?

### **Monsieur Eric PERSAIS**

Ce que je sais, c'est que vous avez les grands acteurs du territoire qui offrent un certain nombre d'emplois et sur ce type de grand-messes auxquelles je crois parce que vous avez dans un même lieu, comment dire, regroupés un certain nombre d'acteurs. Je pense, en particulier par exemple, à des jeunes qui sont en insertion, qui vont aussi pouvoir se renseigner à la fois, sur des possibilités d'emploi, mais également, de formation et d'un certain nombre de sujets autour de l'emploi. Et donc, c'est important d'avoir ces informations. Quant à savoir, si tel ou tel employeur qui proposait tant d'offres d'emplois a réussi, finalement, à trouver des candidats, sachez que malgré tout, vous avez un certain nombre de personnes qui viennent sur ce type de forum pour prendre date également. Il est assez difficile, si voulez, de pouvoir quantifier, après coup, si l'ensemble des emplois qui étaient proposés ont bien été pourvus ou pas, parce que parfois le délai est un petit peu plus long que l'on pense.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

C'est tout de même quantifié par Carrefours pour l'emploi qui est une institution nationale, etc. En effet, entre les premiers entretiens et les recrutements définitifs, il y a des marges. En nombre d'entretiens de recrutement, c'est très couru par les grands comptes du territoire, c'est clair. Maintenant, les chiffres je ne les ai pas sous les yeux.

### **Monsieur Eric PERSAIS**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre Carrefours pour l'Emploi et la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Autorise le versement de la somme de 80 000 euros à Carrefours pour l'Emploi en deux fois (48 000 euros dès la notification de la présente convention puis 32 000 euros après production 3 mois au plus tard après la manifestation d'un bilan financier, quantitatif et qualitatif),
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°38 - Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Préfiguration d'un office de commerce sur le territoire intercommunal - Convention de mise à disposition précaire et révocable des locaux sis 2 rue Brisson à Niort au profit de la CAN**

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui, Monsieur GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

J'ai le même type de questions sur cette structure concernant cette bourse de commerces. Bien évidemment, il ne faut pas mal interpréter ma question, nous sommes, tout à fait, absolument, pour que le commerce se renforce, notamment, dans le centre-ville et il y en a bien besoin dans les centres villes et dans les centres-bourgs. Quels vont être les moyens de cette bourse de commerces ? Quels vont être les acteurs ? Quel budget ? Quelles ressources ?

**Monsieur Romain DUPEYROU**

Alors, ce n'est pas une bourse. C'est un lieu, c'est avant tout un outil, c'est-à-dire, c'est un endroit dans lequel les commerçants vont pouvoir venir à la rencontre plus facilement des agents de la collectivité, les agents de la mission commerce, le manager de commerce et le manager de centre-ville, centre-bourg et qui vont pouvoir répondre très directement à leurs besoins. Souvent les commerçants, soit ils sont seuls, soit ils ont un employé, cela leur permet aussi de pouvoir avoir un espace où on travaille dans le cadre un peu du secret, aussi. Tout ne peut pas forcément être dévoilé à l'employé qui est juste à côté. C'est un espace qui leur est dédié dans lequel ils vont pouvoir aussi, par exemple, nous mettre à disposition leurs recherches d'emplois donc on va pouvoir commencer aussi à diffuser. C'est tout un tas d'outils que l'on va mettre à disposition des commerçants, des artisans, des commerces de proximité pour le territoire.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci, d'autres remarques ? Oui, Monsieur GIBERT.

**Monsieur François GIBERT**

C'est du personnel communal ou de l'agglomération ?

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

On a déjà le personnel communautaire avec Guillaume CASSE et Audrey MLYNARZ.

**Monsieur François GIBERT**

C'est donc un transfert de lieu ?

**Monsieur Romain DUPEYROU**

Alors, on peut voir les choses comme cela mais ça permet aussi de travailler en transversalité avec les services, notamment, de la Ville de Niort sur les questions de réglementation, aussi avec les juristes, notamment, de l'agglomération qui accompagnent les commerçants quand ils rencontrent un certain nombre de problèmes. Cela permet, aussi, d'accompagner les consulaires, vous savez, que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) va rentrer dans une phase de travaux donc elle va avoir besoin aussi d'un local pour pouvoir rencontrer un certain nombre de porteurs de projets et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), aussi. On travaille avec l'ensemble des acteurs et des acteurs privés qui font un petit peu de formation et d'accompagnement. Voilà, à quoi sert, en gros, cet outil, ce lieu totem.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Qui plus est, c'est une expérience puisque le bâtiment des Halles fera l'objet d'un certain nombre de restauration dans quelques années, donc pour le moment, on teste un modèle qui pourrait se retrouver ailleurs ou ne pas marcher. Mais a priori, il a tout pour marcher, la mission commerces commence à trouver son utilité pour un certain nombre de communes concernées par l'activité commerciale et qui ne demande qu'à se développer et se déployer là-aussi.

## **Monsieur Romain DUPEYROU**

Il y a tout un tas d'outils que l'on doit mettre en place et que l'on commence à élaborer avec les communes d'équilibre, notamment, avec qui l'on met la première pierre sur le développement du commerce de proximité dans le reste de l'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition précaire et révocable, des locaux sis 2 rue Brisson à Niort au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour une durée de 3 ans et un montant de loyer mensuel de 231 € HT, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

## **Délibération n°46 - Transports et Mobilité - Acquisition d'un minibus électrique - Autorisation de lancement de la consultation des entreprises et signature du marché à l'issue de la procédure**

### **Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci, Monsieur JEZEQUEL.

### **Monsieur Yann JEZEQUEL**

J'ai deux questions, des bus électriques, pas de soucis évidemment. D'abord, quelles expérimentations étaient prévues ? Deuxièmement, pour la navette de Sainte-Pezenne, qui ne rencontre pas encore un fort succès, est-ce que cela pourrait permettre de remettre un nouveau bus sur cette navette pour essayer de faire démarrer la fréquentation ?

### **Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci, Alain LECOINTE.

### **Monsieur Alain LECOINTE**

En ce qui concerne l'expérimentation de Sainte-Pezenne, comme vous l'avez évoquée, c'est une expérimentation qui aujourd'hui, ne donne pas tous les résultats que l'on pouvait attendre. C'est le but, justement, de cette expérimentation, aujourd'hui, les véhicules permettent de le faire. Les deux volets sont complètement indépendants, mais justement, le fait d'avoir un cinquième véhicule fait que cela ne serait plus une contrainte pour assurer cette desserte de Sainte-Pezenne telle qu'elle est aujourd'hui. Mais, on est sur deux sujets complètement différents.

### **Monsieur Jérôme BALOGE**

Absolument, merci Alain. Je rappelle pour information que l'on va lancer les discussions et les réflexions sur la DSP mobilité, et donc, on sera amené à revoir un certain nombre de choses, notamment, le renforcement, je ne sais pas pourquoi, en regardant Alain, je vois Séverine et je pense à Beauvoir. Mais entre Beauvoir et Niort, il y a un certain nombre de communes qui sont intéressées, aussi, à un renforcement des lignes de bus. Il y a d'autres communes ailleurs, c'est juste un exemple parmi d'autres. Il y aura un certain nombre de choses à entendre, à voir et à mettre sur le tapis. Du moment que cela ne fait pas un tortillard, car les gens veulent aller vite et directement. Il faudra que l'on se pose les bonnes questions et que l'on tranche. On aura à en reparler, pour le moment c'est une navette et des minibus électriques, c'était le sujet de la délibération.

## Monsieur Alain LECOINTE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses HT	Recettes HT
340 000 euros pour l'achat d'un minibus électrique	DSIL : 142 000 euros
	Bonus écologique : 30 000 euros
	Programme Etat « écosystèmes véhicules électriques » : 100 000 euros
	Autofinancement CAN : 68 000 euros
Total 340 000 euros	Total 340 000 euros

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents,
- Approuve le lancement de la consultation pour l'acquisition d'un minibus électrique,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le marché à l'issue de la procédure.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

### Délibération n°47 - Transports et Mobilité - Mise à la réforme et sortie d'actif matériel roulant

## Monsieur Alain LECOINTE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise à la réforme et la sortie d'actif de l'autobus dont le détail figure ci-dessous :

N° inventaire	N° de parc	Désignation	Date d'acquisition	Compte	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 12/01/2022	VNC au 12/01/2022
09030022	708	AUTOBUS Heuliez GX 327 IMMAT AB-315-XM	27/07/2009	2156	237 670,00	216 447,00	21 223,00
16030065		VIDEOPROTECTION AUTOBUS IMMAT AB 315 XM	20/07/2016	2188	3 391,36	2 034,00	1 357,36
19030087		HABILLAGE BUS GX 327 DIESEL AB 315 XM	23/12/2019	2156	2 092,37	1 254,00	838,37
TOTAL Bus Heuliez GX 327 immatriculé AB-315-XM					243 153,73	219 735,00	23 418,73

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires,
- Approuve l'indemnité versée par Transdev Niort Agglomération de 23 418,73 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

### Délibération n°55 - Etudes et projets neufs - Niort - ZI St-Florent - PPRT SIGAP OUEST - Convention de financement des mesures foncières - Avenant n°1 de prolongation de délai

## Monsieur Bastien MARCHIVE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 de prolongation de délai de validité de la convention de financement des mesures foncières ;



- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer l'avenant n°1 à la convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°56 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Bessines**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Merci, Monsieur JEZEQUEL.

**Monsieur Yann JEZEQUEL**

Tout cela, pour permettre de construire quelques piscines particulières, alors même, qu'en ce moment, les nappes phréatiques n'ont jamais été aussi basses. Le timing n'est pas très bon en cette période de sécheresse, et ce n'est pas, malheureusement, les pluies de la tempête Diego qui combleront le déficit. Peut-être, qu'il serait préférable, l'été, que les habitants de l'Agglo aillent dans les piscines communautaires, Pré-Leroy, par exemple qui est toute neuve ou même la piscine de Magné qui n'est pas si loin.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Tu veux répondre Jacques ?

**Monsieur Jacques BILLY**

Cela concerne deux piscines, dont l'une qui est pour une maison qui a plusieurs chambres d'hôtes, ce qui va lui permettre d'avoir un label. C'est intéressant pour le tourisme niortais.

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Oui, Monsieur JEZEQUEL.

**Monsieur Yann JEZEQUEL**

Je souhaitais m'abstenir sur cette délibération.

**Monsieur Jacques BILLY**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête le bilan de la concertation mis en œuvre à l'occasion de la révision allégée n°3 du PLU de Bessines dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil d'Agglomération du 28 septembre 2020 et arrête le projet de Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessines tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

**Délibération n°57 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Engagement de la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Chauray et mise à disposition du public**

**Monsieur Jacques BILLY**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage la procédure de Modification simplifiée n°4 du PLU de Chauray suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'Urbanisme ;
- Valide les modalités de mise à disposition du public du projet de Modification simplifiée n°4 du PLU de Chauray dans les conditions suivantes :
  - Le projet de Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la Mairie de Chauray et à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140, Rue des Equarts - CS 28770 79027 Niort Cedex), du 9 mai 2022 au 10 juin 2022 inclus ;
  - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Chauray (du lundi au vendredi de 9h à 12h - 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 11h30) et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) pendant toute la durée de mise à disposition du dossier ;
  - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elles seront annexées au registre ;
  - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la Mairie de Chauray et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°58 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Echiré**

**Monsieur Jacques BILLY**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête le bilan de la concertation mis en œuvre à l'occasion de la révision allégée n°2 du PLU d'Echiré dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021 et arrête le projet de Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Echiré tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°59 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Poursuite de la politique de l'habitat : adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022-2027 au vu de l'avis de l'Etat**

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Merci beaucoup, c'est donc une bonne nouvelle que la Préfecture valide notre PLH. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui, Monsieur MATHIEU.

**Monsieur Sébastien MATHIEU**

Merci pour cette relecture puisque l'on avait lu les mêmes points que vous aux remarques de la Préfète et merci pour les réponses que vous avez apportées, notamment, ce que vous avez dit sur la prise en compte du premier quartile et sur la prise en compte des aires d'accueil de gens du voyage sur lesquelles on a déjà pu échanger précédemment. Donc, merci pour les réponses que vous avez apportées dans la réponse que l'Agglo fera aux remarques de la Préfète. J'ajoute juste un petit point sur la baisse de 40% du volume d'investissement, qui est aussi pointé par la Préfète, sur ce point-là, du coup, qui est pointé comme un élément de difficultés, est-ce qu'il y a une remarque apportée de votre part ?

**Monsieur Christian BREMAUD**

Non, il n'y a pas eu de remarque.

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**

On avait précédemment un PLH extrêmement généreux, pour ne pas dire trop, ce qui nous discriminait à l'échelle du territoire, donc, on est un peu plus dans la norme.

**Monsieur Christian BREMAUD**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve et adopte le PLH communautaire pour la période 2022-2027 au vu de l'avis favorable avec remarques du CRHH de Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à transmettre le PLH communautaire pour la période 2022-2027 ainsi adopté au Préfet des Deux-Sèvres, qui sans notification de demande de modifications de sa part, le rendra exécutoire deux mois après sa transmission ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°60 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Conventions d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 de Deux-Sèvres Habitat (DSH) : éléments complémentaires au document stratégique**

**Monsieur Christian BREMAUD**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide les éléments complémentaires pris en compte dans le projet de CUS 2021-2026 de DSH ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à la politique de l'habitat, à signer le projet de CUS 2021-2026 ainsi modifié de DSH ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 2

(Messieurs Jacques BILLY et Christian BREMAUD ne participent pas au vote)

**Délibération n°61 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2025 d'AXENTIA : validation du document pour signature**

**Monsieur Christian BREMAUD**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la CUS 2020-2025 d'AXENTIA,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la CUS 2020-2025 d'AXENTIA,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°62 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2020-2025 d'ERILIA : validation du document pour signature**

**Monsieur Christian BREMAUD**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la CUS 2020-2025 d'ERILIA ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à la politique de l'habitat, à signer la CUS 2020-2025 d'ERILIA ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°63 - Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - OPAH communautaire 2018-2022 : attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés**

**Monsieur Christian BREMAUD**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe ci-dessous :

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Gain énergétique (en %)	Gain carbone (en %)
<b>Logements de propriétaires occupants</b>								
Logt 1	39 Rue du Moulin	NIORT	Energie	20 585,00 €	13 157 €	2 000 €	68%	74%
Logt 2	60 avenue de Paris	NIORT	Adaptation	16 458,00 €	3 007 €	2 000 €		
Logt 3	24 Rue des 3 Rois	FRONTENAY ROHAN ROHAN	Energie	32 587,00 €	18 000 €	2 000 €	49%	57%
Logt 4	12 rue de la Ferme aux Fraises	PLAINE D'ARGENSON	Adaptation	10 390,00 €	4 738 €	2 000 €		
Logt 5	15 rue du beau Soleil	NIORT	Energie	20 789,00 €	13 324 €	2 000 €	73%	73%
Logt 6	6 Rue du Champs des Rosiers	PLAINE D'ARGENSON	Energie	31 758,00 €	17 685 €	2 000 €	36%	45%
Logt 7	1 Impasse de l'écluse	COULON	Energie	33 241,00 €	19 376 €	2 000 €	69%	70%
Logt 8	1 Place de l'Eglise	PRAHECQ	Energie	29 852,00 €	16 906 €	2 000 €	38%	54%
Logt 9	145 Rue Jean Jaurès	NIORT	Adaptation	6 494,00 €	544 €	1 500 €		
Logt 10	165 Boulevard des Arandelles	CHAURAY	Adaptation	10 874,00 €	4 943 €	2 000 €		
Logt 11	34 Rue de l'infirmerie	FORS	Energie	17 970,00 €	11 694 €	2 000 €	44%	77%
Logt 12	70 Impasse Paul Verlaine	AIFFRES	Energie	30 587,00 €	17 380 €	2 000 €	41%	33%
Logt 13	25 Rue de l'Ane Cuit	ST SYMPHORIEN	Energie	28 581,00 €	15 846 €	2 000 €	35%	33%
Logt 14	3 Rue Edgar Poe	NIORT	Adaptation	7 438,00 €	2 367 €	1 000 €		
Logt 15	374 avenue du Marais	MAGNE	Adaptation	16 653,00 €	7 570 €	2 000 €		
Poitevin								
Logt 16	4 Rue Gérard de Nerval	NIORT	Energie	23 072,00 €	14 621 €	2 000 €	35%	33%
Logt 17	12 rue des Frères Largeau	MAGNE	Energie	11 084,00 €	6 275 €	2 000 €	37%	20%
Logt 18	29 rue de la gare	FRONTENAY ROHAN ROHAN	Adaptation	10 825,00 €	4 976 €	2 000 €		
Logt 19	Rue Georges Sand	AIFFRES	Adaptation	2 735,00 €	734 €	2 000 €		
Logt 20	41, rue Emile Zola	NIORT	Adaptation	24 298,00 €	15 247 €	2 000 €	38%	47%
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>								
Logt 21	86 B, Grand rue	MAUZE SUR LE MIGNON	Travaux lourds	80 000 €	30 000 €	19 000 €	81%	94%
				<b>Montant des travaux éligibles (TTC)</b>	<b>Subventions prévisionnelles Anah + Etat</b>	<b>Subventions prévisionnelles CAN</b>	<b>Gain énergétique moyen (PO)</b>	<b>Gain carbone moyen (PO)</b>
<b>TOTAUX</b>				466 271 €	238 390 €	57 500 €	50%	57%

- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°64 - SEV - Versement d'une indemnité à un agriculteur pour l'aménagement du périmètre de protection immédiate du captage de CHEY**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'indemnisation de l'agriculteur du fait du déplacement de ses installations, à hauteur de 1 158,13 € HT ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°65 - Etudes et projets neufs - Niort - Secteur de Noron - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la CAN à l'IIBSN pour l'opération de gestion des jussies**

**Monsieur Dominique SIX**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la CAN à l'IIBSN ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Madame Séverine VACHON ne participe pas au vote)

**Délibération n°66 - Etudes et projets neufs - Requalification de la déchèterie site de SOUCHE, avenant n°2 au marché de travaux lot 1 Déconstruction, désamiantage, terrassement VRD**

**Monsieur Dominique SIX**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°2 au marché n°2021089 passé avec l'entreprise EIFFAGE pour le lot 1 Déconstruction – Désamiantage pour un montant de 76 205,91 € HT portant le montant total du marché de 810 387,05 € HT à 886 592,96 € HT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

## Délibération n°67 - Gestion des déchets - Bacs de collecte et composteurs - Mise à la réforme et sortie de l'actif

**Monsieur Dominique SIX**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la mise à la réforme de l'ensemble des biens annexés ci-dessous et leur sortie de l'actif :

N° Inventaire	ANNEE Acquisition	Durée amortissement	Compte	Désignation	Valeur d'origine des bacs restants	Cumul Amortissement au 31/12/2022	Valeur Nette Comptable au 31/12/2022	SORTIE	Valeur d'origine des unités à sortir
10100001	2010	1	2188	BACS 360L - 240L - 140L (RESTE 278 Unités)	6 449,00 €	6 449,00 €		totale 278	6 449,00 €
10100031	2010	1	2188	BACS 360L - 240L - 140L ( 623 Unités)	14 464,56 €	14 464,56 €		totale 623	14 464,56 €
10100056	2010	1	2188	BACS 140L + 360 L (900 Unités)	21 584,21 €	21 584,21 €		totale 900	21 584,21 €
10100097	2010	1	2188	BACS 140L + 360 L (620 Unités)	14 881,83 €	14 881,83 €		partielle / 105	2 520,31 €
020805	2007	1	2188	COMPOSTEURS DE JARDIN (RESTE 381 unités)	25 449,50 €	25 449,50 €		Partielle / 85	5 677,71 €
					<b>82 829,10 €</b>	<b>82 829,10 €</b>			<b>50 695,79 €</b>

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'ensemble des documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

## Délibération n°68 - Gestion des déchets - Coopération entre la CAN et la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour l'utilisation de la déchèterie de Beauvoir sur Niort par les habitants particuliers de la Commune de Villiers en Bois

**Monsieur Dominique SIX**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le principe d'un conventionnement avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°69 - Gestion des déchets - Participation financière de la CAN à l'étude relative à la recherche d'exutoire de cogénération à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR)**

**Monsieur Dominique SIX**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la participation financière de la CAN à l'étude relative à la recherche d'exutoire de cogénération à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR),

Nom de la collectivité	POP DGF 2021	Répartition financière totale en € HT Tranche ferme
TRIVALIS	801 311	21 031,48 €
CC PAYS D'ANCENIS	69 932	1 835,46 €
VALOR 3E	337 717	8 863,84 €
CC PAYS DU LOUDUNAIS	24 434	641,30 €
GRAND LIEU COMMUNAUTÉ	40 214	1 055,47 €
CC SUD ESTUAIRE	34 924	916,63 €
SMCNA	161 879	4 248,73 €
SMITED	267 900	7 031,39 €
<b>AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS</b>	<b>126 816</b>	<b>3 328,46 €</b>
CC SUD RETZ ATLANTIQUE	25 631	672,72 €
<i>PORNIC AGGLO – PAYS DE RETZ (2 budgets) :</i>		
<i>Ex-CC Pornic - Budget TEOM</i>	<i>58 470</i>	<i>1 534,62 €</i>
<i>Ex-CC Cœur Pays de Retz - Budget REOM</i>	<i>20 761</i>	<i>544,90 €</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 969 989</b>	<b>51 705,00 €</b>

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Délibération n°70 - Gestion des déchets - Actualisation des tarifs des prestations au 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**Monsieur Dominique SIX**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les tarifs des prestations à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, comme présentés dans le tableau annexé ci-dessous :



DIRECTION DES DÉCHETS		
SERVICE REALISE	Tarifs 2021 en € TTC	Proposition Tarifs 2022 en € TTC
<b>1- COLLECTES EN PORTE A PORTE</b>		
<b>A- REDEVANCE SPECIALE pour GESTION DES CARTONS DES ECOLES DE NIORT</b>		
A.1. Cartons - Prix par bac de 600 litres mis à disposition, comprenant Maintenance, collecte et traitement	10,00 €	10,00 €
<b>B- REDEVANCE SPECIALE HORS HYPERCENTRE DE NIORT pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) des PROFESSIONNELS : Calculée selon le litrage mis à disposition et la fréquence de collecte hebdomadaire Exonération de 840 L par semaine appliquée aux redevables de la TEOM sur présentation d'un justificatif (Professionnels = activités commerciales, établissements publics, communes de la CAN, associations)</b>		
B.1. Ordures Ménagères et Assimilés - Prix par litre, comprenant Maintenance bacs, collecte et traitement	0,0214 €	0,0214 €
B.2. Emballages et Papiers - Prix par litre, comprenant Maintenance bacs, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
B.3. Biodéchets - Prix par litre, comprenant Maintenance bacs, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
B.4. Verre - Prix par litre, comprenant Maintenance bacs, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
<b>C- REDEVANCE SPECIALE en HYPERCENTRE DE NIORT pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) des PROFESSIONNELS : (Professionnels = activités commerciales, établissements publics, communes de la CAN, associations)</b>		
C.1. Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence), le litre collecté Ordures Ménagères et Assimilés	0,0214 €	0,0214 €
C.1 bis - Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117 €	0,0117 €
<b>C.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone</b>		
C.2.1- Prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.1.1- Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.2- le litre collecté et traité	0,0214 €	0,0214 €
C.2.3- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214 €	0,0214 €
C.2.4- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117 €	0,0117 €
C.3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85 €	126,85 €
<b>C.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)</b>		
Une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable, soit 840 l par semaine, Exonération non cumulable avec C.1		
C.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120/ 140 litres, par an	157,33 €	157,33 €
C.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63 €	314,63 €
C.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64 €	432,64 €
C.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au-delà de 330 litres de volume distribué	0,0214 €	0,0214 €
C.5 - Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63 €	314,63 €
<b>D- REMPLACEMENT de BACS</b>		
D.1. Bac volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement - Prix pour un bac de 140 litres : Forfait d'intervention + prix du bac dans le marché de fourniture en cours	Forfait 70 € + Prix du bac	Forfait 75 € + Prix bac 140 l
D.2. Bac volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement - Prix pour un bac de 240 litres : Forfait d'intervention + prix du bac dans le marché de fourniture en cours	Forfait 70 € + Prix du bac	Forfait 75 € + Prix bac 240 l
D.3. Bac volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement - Prix pour un bac de 360 litres : Forfait d'intervention + prix du bac dans le marché de fourniture en cours	Forfait 70 € + Prix du bac	Forfait 75 € + Prix bac 360 l
<b>2 - COLLECTES EN CAISSON ET ECO-MANIFESTATIONS</b>		
<b>E- GENS DU VOYAGE (Hors aires autorisées de la CAN) - après demande écrite de la commune concernée pour pose d'un caisson</b>		
E.1. Mise à disposition d'un caisson - Prix pour une Pose et Dépose	118,70 € en régie ou 191,00 par privé sans paiement des rotations ou location	220,00 €
E.2. Rotation pour vidage - Prix par rotation		110,00 €
E.3. Location d'un caisson - Prix par mois (sans possibilité d'un prix à la journée ou à la semaine)		110,00 €
E.4. Nettoyage autour du caisson - Prix par cession de nettoyage	pas de tarif	suivant facturation du prestataire
E.5. Traitement des déchets - Prix à la tonne	114,90 €	113,00 €
<b>F- GESTION DECHETS DES COLLECTIVITES, ETABLISSEMENTS PUBLICS et ASSOCIATIONS en CAISSON (selon les disponibilités en moyens matériels et humains)</b>		
<b>Traitement des déchets issus des caissons - Application des tarifs I et J selon flux concerné</b>		
F.1. Mise à disposition d'un caisson - Prix pour une Pose et Dépose	118,70 € en régie ou 191,00 par privé sans paiement des rotations ou location	220,00 €
F.2. Rotation pour vidage - Prix par rotation		110,00 €
F.3. Location d'un caisson - Prix par mois (sans possibilité d'un prix à la journée ou à la semaine)		110,00 €
<b>G- ECO-MANIFESTATIONS - Délibération C-27 05-2010 (Charte)</b>		
<b>Tarifs du groupe C appliqués suivant option choisie de la Délibération C-27 05-2010 (Charte). Si non respect de la Charte, application des tarifs sans prise en compte des options</b>		
G.1. Mise à disposition de bacs - Prix par manifestation	70,00 €	75,00 €
G.2. Ordures Ménagères et Assimilés - Prix par litre, comprenant Maintenance, collecte et traitement	0,0214 €	0,0214 €
G.3. Emballages et Papiers - Prix par litre, comprenant Maintenance, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
G.4. Biodéchets - Prix par litre, comprenant Maintenance collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
G.5. Verre - Prix par litre, comprenant Maintenance, collecte et traitement	0,0117 €	0,0117 €
G.6. Cartons - Prix par bac de 600 litres mis à disposition, comprenant Maintenance, collecte et traitement	10,00 €	10,00 €
G.7. Pose et Dépose d'une borne d'Apport Volontaire Verre ou Recyclables	40 € et 60 €	75,00 €

SERVICE REALISE	Tarifs 2021 en € TTC	Proposition Tarifs 2022 en € TTC
<b>3 - APPORTS EN DECHETERIES ET SUR LE SITE DU VALLON D'ARTY</b>		
<b>H - REDEVANCE pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) des PROFESSIONNELS en APPORTS en DECHETERIES (HORS ZONES DE TRANSFERT ET PLATEFORME VEGETAUX du Vallon d'Arty) (en m3 pour les sites sans pont bascule et à la tonne pour les sites équipés en pont bascule) (Professionnels = activités commerciales, établissements publics, communes de la CAN, associations)</b>		
H.1. Déchets tout-venant/DIB - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	27,60 €	33,20 €
H.2. Déchets tout-venant/DIB - Prix à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	114,90 €	166,00 €
H.3. Déchets végétaux - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	9,45 €	12,00 €
H.4. Déchets végétaux - Prix à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	29,40 €	85,70 €
H.5. Tontes pour méthanisation - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	pas de tarif	17,75 €
H.6. Tontes pour méthanisation - Prix à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	20,00 €	53,30 €
H.7. Bois - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	16,90 €	18,00 €
H.8. Bois - Prix à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	pas de tarif	119,80 €
H.9. Cartons - Prix par m3, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	Gratuit	5,00 €
H.10. Cartons - Prix à la tonne (à partir de 30 kg soit 1/2 m3), comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	Gratuit	83,00 €
H.11. Ferraille - Prix par m3 ou à la tonne, comprenant la gestion en déchèterie, le transport, transfert et traitement	Gratuit	Gratuit
<b>I - REDEVANCE pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) des PROFESSIONNELS sur ZONES SPECIFIQUES du SITE du VALLON ARTY sous conditions d'acceptation de la Direction Déchets selon arrêté Préfectoral d'exploitation du site du Vallon d'Arty, nature et quantité des déchets - (Professionnels = activités commerciales, établissements publics, communes de la CAN, associations)</b>		
I.1. Déchets tout-venant/DIB déposés sur la zone de transfert - Prix à la tonne, comprenant le transfert, transport et traitement	114,90 €	113,00 €
I.2. Déchets verts en mélange déposés sur la plateforme Végétaux - Prix à la tonne, comprenant le traitement	29,40 €	32,40 €
I.3. Tontes pour méthanisation déposées sur la plateforme - Prix à la tonne, comprenant le transfert, transport et traitement	20,00 €	21,30 €
<b>J - REDEVANCE pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) pour uniquement SERVICES DE LA CAN et COMMUNES DE LA CAN sur zones spécifiques du site du Vallon d'Arty, sous conditions d'acceptation de la Direction Déchets selon arrêté Préfectoral d'exploitation du site du Vallon d'Arty, nature et quantité des déchets</b>		
J.1. Déchets Inertes déposés sur la zone de transfert - Prix à la tonne, comprenant le transfert, transport et traitement	9,65 €	16,70 €
<b>Déchets DEEE et Mobilier issus du nettoyage des dépôts sauvages</b>		
J.2. DEEE - Prix à la tonne	Gratuit	Gratuit
J.3. Mobilier - Prix à la tonne	Gratuit	Gratuit
<b>K - PRESTATION de GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) pour l'Hôpital de Niort</b>		
K.1. Ordures Ménagères - Prix à la tonne, comprenant le transfert, transport et traitement	114,90 €	114,90 €
K.2. Verre - Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
<b>L - REDEVANCE pour GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMA) pour les ASSOCIATIONS exonérées selon les conditions fixées dans la Délibération de la CAN</b>		
L.1. Mobilier, Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L.2. DEEE, Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L.3. Tout-venant, Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L.4. Ordures Ménagères, Prix à la tonne comprenant le transfert, transport et traitement	Gratuit	Gratuit
L.5. Apport en déchèteries de Cartons, Ferrailles, Tout-venant, Bois hors mobilier, Végétaux ( Art 7 du règlement des déchèteries)	Gratuit	Gratuit
<b>M - BADGE DE PESEE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS pour les PROFESSIONNELS</b>		
M.1. Création d'un nouveau badge - Prix à l'unité	25,20 €	16,50 €
M.2. Remplacement d'un badge perdu ou cassé - Prix pour un badge supplémentaire	25,20 €	11,00 €
<b>4 - VENTE DE PRODUITS selon disponibilité des produits</b>		
<b>N - COMPOST vendu aux Professionnels (sauf communes de la CAN) - Maximum autorisé de 1500 tonnes par an par client</b>		
N.1. Sans engagement écrit de prise d'un tonnage sur une année - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	8,00 €	10,00 €
N.2. Avec engagement écrit de prendre de 250 à 500 tonnes par an - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	6,00 €	8,00 €
N.3. Avec engagement écrit de prendre de 500 à 1000 tonnes par an - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	4,00 €	6,00 €
N.4. Avec engagement écrit de prendre de 1000 à 1500 tonnes par an - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	4,00 €	4,00 €
<b>O - AUTRES PRODUITS vendu aux Professionnels</b>		
O.1. Broyat passé au crible à étoile - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	Gratuit	Gratuit
O.2. Broyat brut et ligneux - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	pas de tarif	2,00 €
O.3. Biocombustibles fins et/ou grossiers - Prix à la tonne avec prise du produit sur Vallon d'Arty	30,00 €	30,00 €
<b>P - MISE A DISPOSITION DE PRODUITS ( compost, paillage, ...) pour les particuliers et les communes de la CAN</b>		
P.1. Compost et/ou paillage - Prix à la tonne ou au m3	Gratuit	Gratuit
<b>Q - TRANSPORT DE PRODUITS pour les Professionnels</b>		
<b>Transport par nos soins sous réserve de disponibilité du service (Volume transporté = 25 m3) - Pas de transport au-delà d'un rayon de 26 km et uniquement sur le territoire de la CAN</b>		
Q.1. dans un rayon de 0 à 15 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	5,00 €
Q.2. dans un rayon de 16 à 20 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	6,10 €
Q.3. dans un rayon de 21 à 26 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	7,30 €
<b>Transport par un transporteur privé - Réservé aux agriculteurs</b>		
Q.4. dans un rayon de 0 à 15 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	4,60 €
Q.5. dans un rayon de 16 à 20 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	5,70 €
Q.6. dans un rayon de 21 à 26 km - Prix à la tonne transportée	pas de tarif	6,80 €
<b>5- GESTION ADMINISTRATIVE</b>		
<b>R - FACTURATION</b>		
R.1. Fourniture d'un duplicata de facture - Prix par duplicata	10,60 €	10,00 €
<b>S - BADGE D'ACCES AUX DECHETERIES DES PARTICULIERS</b>		
S.1. Remplacement d'un badge perdu ou cassé	pas de tarif	11,00 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

## **Question orale de Clément COHEN**

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Il y a une question orale qui a été posée donc Clément tu veux bien poser ta question et je vais y apporter une réponse.

### **Monsieur Clément COHEN**

Bonjour à tous, merci. Alors, ma question portait sur une réflexion, face à l'augmentation très rapide, des coûts de l'énergie et des énergies au sens large. Je voulais, à la fois, avoir une question qui portait sur l'historique et puis sur la perspective, la prospective même. Ma question était, a-t-on déjà mené, puisque moi je ne suis là que depuis 2020, des réflexions au sein de cette Communauté d'Agglomération, sur l'achat d'énergies vertes, partagées, en commun, mutualisées, avec évidemment participation volontaire des acteurs intéressés ? Sachant que je ne pense pas, je n'ai fait aucun calcul, que la CAN suffise à avoir une baisse, à elle seule, des tarifs d'énergie et qu'il faudrait embarquer d'autres acteurs tels que les offices HLM, l'hôpital ou bien d'autres acteurs qui sont de grands consommateurs d'énergie. Donc, ma première sous question est-ce que c'est entré dans le PCAET ? Sachant, que j'ai vu que dans le PCAET, qu'il y avait une action qui s'appelle « aller vers plus d'achats groupés des communes », je voulais savoir si cela incluait l'énergie ou pas. La sous question en pendant, c'est, est-ce que l'on peut réfléchir à cela, aujourd'hui, et d'intégrer cette dimension, ce qui existe dans beaucoup de métropoles et de Communautés d'Agglomération, d'achat d'énergies vertes groupées ? Sachant que l'énergie verte, a au moins deux composantes, de l'électricité verte qui est de savoir tracer où l'on pourrait acheter notre électricité, et d'autre part, de mettre davantage de biogaz dans le gaz qui est consommé sur l'Agglo. Voilà, ma réflexion pour savoir où l'on en est sur ce sujet-là puisque je débarque sur cette question.

### **Monsieur Jérôme BALOGÉ**

Oui, bien sûr. Les questions orales, réglementairement, sont posées puis ouvrent droit à une réponse et il n'y a pas de débat, mais je vais faire une réponse assez précise et assez exhaustive.

Dès l'adoption, en 2017, du schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais, la constitution de groupements de commandes a fait partie des objectifs affichés, on en parlait, tout à l'heure, c'était un exemple. Les réalisations dans ce domaine sont, d'ailleurs, nombreuses :

- 2016 à 2019, c'était la constitution d'un groupement pour la fourniture de papier avec, notamment, 22 communes et 3 CCAS, groupement qui a été renouvelé pour 4 ans sur la période 2020-2023 ;
  - 2016 à 2019, c'était la mise en place d'un groupement pour les fournitures administratives avec, notamment, 19 communes et 3 CCAS, groupement qui a été, également, renouvelé pour 4 ans sur la période 2020-2023 ;
  - 2016 à 2019, c'était un groupement pour la fourniture de carburant avec, notamment, 17 communes et 3 CCAS, groupement renouvelé pour 4 ans sur la période 2020-2023 ;
  - 2019 à 2021, c'était un groupement pour les télécommunications avec, notamment, 3 communes ;
  - 2020 à 2024, c'était un groupement pour l'achat de défibrillateurs avec, notamment, 32 communes ;
- Le travail des services de l'Agglo pour assurer des groupements de commandes pour les communes est déjà une réalité et un objectif atteint du schéma de mutualisation, on en fera, en effet, le diagnostic. C'est une petite partie, évidemment, mais cela montre qu'il y a, déjà, une culture du groupement de commandes.

En ce qui concerne l'énergie, à ce jour, pour la partie fourniture d'énergie, la CAN est membre de deux groupements de commandes, d'abord, l'électricité, puis ensuite le gaz. Alors, pour l'électricité, il existe un groupement de commandes coordonné par la Ville de Niort avec un accord-cadre en cours, allant jusqu'en décembre 2024. Dans son format actuel, le groupement de commandes intègre uniquement la Ville de Niort, le CCAS et la CAN. L'offre d'électricité verte a été retenue pour tous les lots. Les autres communes de Niort Agglo, moyennant un état des lieux précis de leurs besoins électriques, pourraient être intégrées dans ce groupement, lors de son prochain renouvellement. Néanmoins et en parallèle, le SIEDS propose, également, depuis 2015, à ses communes et autres membres, des groupements d'achats sur l'énergie, fourniture, acheminement d'électricité et de gaz. Plusieurs communes du territoire de l'agglomération niortaise y ont recours pour la fourniture d'électricité, notamment, ainsi que de nombreuses autres structures, SEM, chambres consulaires, collèges etc. Là aussi des accords-cadres sont en cours d'exécution. Toutefois, Clément, la commune à laquelle tu appartiens, le Bourdet, n'est pas membre du SIEDS mais du syndicat d'électrification de la région de Mauzé-sur-le-Mignon, laquelle comprend 4 autres communes membres, la Rochénard, Mauzé-sur-le-Mignon, Prin-Deyrançon et Saint-Georges-de-Rex. On m'indique que la CAN s'était rapprochée du syndicat pour obtenir des renseignements pour voir la compatibilité des statuts sans succès à l'époque. Je pense, donc, que c'est partie remise sur ces sujets, en tous les cas, c'est tout à fait ouvert, sache-le.

En ce qui concerne le gaz, il existe un groupement coordonné par le SIEDS qui achète le gaz selon un accord-cadre, car le SIEDS est aussi une interco en matière énergétique, c'est une rareté sur le territoire national, mais c'est bien le cas. Le groupement est composé de nombreuses communautés, dont l'Agglomération, syndicats et communautés de communes. Cet accord cadre et son dernier marché subséquent arrivent à échéance en novembre 2022. Il sera prochainement en réécriture avec les services du SIEDS. Les cinq communes précitées du syndicat du Mauzéen, dont Le Boudet, ne sont pas adhérentes, à ce groupement. Pour autant une action concertée avec le SIEDS, après étude des besoins, est, a priori, envisageable pour le mois de novembre, sous réserves.

Pour ce qui est des objectifs du PCAET, que tu mentionnes, il est vrai que le guide d'achats n'est pas encore activé. Sur ce point, le service des marchés publics de l'Agglomération s'est rapproché du service des marchés publics de la Ville de Niort, qui bénéficie d'une expertise particulière, afin de bénéficier de cette expertise. Ce travail en commun est une nouvelle fois la preuve de l'intérêt de la mutualisation et du partage des expertises qu'il peut y avoir entre différentes communes, d'expertises différentes. Dans ce domaine, la Ville de Niort est en mesure d'apporter des éléments qui bénéficieront à l'Agglomération et à toutes les communes qui le souhaitent. Pour ce qui est du rôle de la régie à énergie renouvelable, elle n'a pas vocation à faire de l'achat d'énergie. La solution passe à mon sens, et on en avait déjà discuté entre nous, on sera amené en discuter plus précisément au fil des travaux et des réflexions qui sont en cours dans les services, vers un développement d'une structure plus agile et spécialisée, de type EPL, avec le SIEDS, par exemple, comme cela existe dans plusieurs territoires pour procéder au développement et à l'acquisition d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Comme je le disais, nous serons amenés à en reparler. Voilà, les réponses à la question et si tu souhaites que l'on en parle plus précisément, les services de l'Agglomération, Séverine VACHON et Claude BOISSON sont à disposition pour aborder le sujet.

Voilà, cher collègues, la fin de notre conseil d'Agglomération. Je vous souhaite un bon retour. Merci à Aiffres et à Jacques pour son accueil. Bonne soirée.